



AS/Per (2026) CR 01

18 juin 2026

Commission permanente

Compte rendu (*français*)¹

de la réunion tenue à Monaco

le vendredi 22 mai 2026

¹ L'*italique* indique un texte traduit automatiquement de la version originale anglaise ou allemande vers l'anglais.

1. Ouverture de la réunion par la Présidente de l'Assemblée parlementaire

La Présidente :

Bonjour, chers collègues. Puis-je vous inviter à prendre place ? Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à la réunion de la Commission permanente dans la belle et ensoleillée ville de Monaco. Isabelle et moi nous sommes rencontrées mercredi à Strasbourg, lorsque le drapeau maltais a été hissé, et elle m'avait promis du soleil. Elle a tenu sa promesse, alors merci beaucoup pour cela. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux autorités monégasques et, à titre personnel, à Son Excellence M. Thomas Brezzo, Président du Conseil National de Monaco, qui se joindra à nous dans quelques instants, pour avoir organisé notre réunion ici et pour l'hospitalité exceptionnelle dont nous bénéficions.

La semaine dernière, j'ai représenté l'Assemblée lors de la 135e session ministérielle à Chisinau – un événement qui a marqué la fin de la présidence moldave au sein du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et le transfert de la présidence à Monaco. Ce fut en effet une session mémorable et importante qui aura des répercussions sérieuses et durables. Je me considère particulièrement chanceuse d'avoir pu assister à l'adoption de la Résolution établissant l'Accord partiel élargi sur le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. L'idée de ce tribunal est née au sein de notre Assemblée, dans l'hémicycle, en avril 2022, et nous l'avons constamment promue à tous les niveaux, même lorsque de nombreux gouvernements étaient encore sceptiques quant à sa faisabilité. Il est donc particulièrement satisfaisant de voir comment les rêves nés dans notre hémicycle deviennent réellement des réalités politiques, et je crois que ce signe de la pertinence et de l'importance de notre travail doit nous encourager fortement à poursuivre nos efforts face aux nombreux enjeux urgents et hautement pertinents auxquels l'Europe et le monde entier sont confrontés. Et je pense qu'il est vraiment impressionnant que nous ayons franchi cette étape. De plus, ce fut un immense plaisir d'apprendre que 36 pays et l'Union européenne se sont déjà engagés à rejoindre ce tribunal. Plus important encore, nous ne voyons pas seulement des pays européens, mais aussi d'autres pays comme l'Australie, le Canada et le Costa Rica qui ont rejoint cette initiative. C'est un fait qu'il est difficile de sous-estimer, alors que nous voyons comment l'Europe répond à l'appel pour mener la protection et le renforcement d'un ordre international fondé sur des règles, comment elle devient la gardienne légitime des principes et des valeurs qui ont façonné notre identité et garanti la paix et la prospérité, comment elle s'impose rapidement comme le leader de tous ces pays pour lesquels la liberté, la démocratie et les droits humains ne sont pas de simples mots.

Un autre résultat important de cette réunion ministérielle de la semaine dernière a bien sûr été l'adoption de la Déclaration de Chisinau, dans laquelle les États membres ont clairement réaffirmé leur attachement à la Convention européenne des droits de l'homme, à l'obligation de garantir à toute personne relevant de leur juridiction les droits et libertés définis dans la Convention, ainsi qu'à la défense de l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et de l'intégrité du système de la Convention. Et je me réjouis que, si nous en décidons ainsi, le Président de la Cour s'adresse également à notre Assemblée lors de notre session de juin, mardi après-midi. Notre Assemblée a déclaré à maintes reprises que la Convention et la Cour sont les garants ultimes des libertés fondamentales sur le continent et constituent un fondement solide pour son avenir démocratique et pacifique. Il est donc crucial de préserver leur intégrité et leur légitimité. Dans le même temps, nous reconnaissons la complexité des défis liés aux migrations auxquels sont confrontés les États membres, et nous admettons également que la Convention n'est pas gravée dans le marbre. En effet, la beauté de la Convention réside dans le fait qu'elle peut être amendée et qu'elle doit en effet évoluer pour refléter les changements qui se produisent dans nos sociétés au sein d'un monde plus vaste. Un monde parfois tumultueux, dirais-je. Dans le même temps, toutes les modifications et interprétations doivent être apportées de manière sereine et réfléchie – et j'ai également souligné ce point dans mon discours à Chisinau – et jamais sous la pression du populisme. Je me réjouis que la déclaration adoptée il y a une semaine reflète cette approche et ne cherche pas à porter atteinte au système de la Convention. Nous recevrons également une demande de la commission des migrations – si elle est adoptée en l'état – lors de notre session de juin, concernant le suivi de la déclaration de Chisinau sur l'ensemble du système de la Convention. L'adoption de cette déclaration est également un indicateur important que l'Europe ne recule pas devant les défis émergents et qu'elle est prête à y apporter une réponse efficace sans transiger sur nos principes et valeurs fondamentaux. C'est là un signal supplémentaire que notre continent est prêt à jouer un rôle de premier plan dans le monde démocratique, même dans le contexte instable actuel.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à la présidence monégasque du Conseil de l'Europe et à lui souhaiter plein succès. Les deux personnes assises à l'extrême droite de ma table en seront les garantes, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes, en favorisant leur engagement actif et constructif dans les processus démocratiques, en assurant leur protection adéquate, mais aussi en ouvrant des voies créatives pour leur participation à la vie publique, et en développant des mécanismes de communication efficace avec eux. Je me réjouis de travailler avec la présidence monégasque, et je suis convaincu qu'ensemble, nous pourrions concrétiser encore davantage les rêves nés dans cet hémicycle. Je vous en remercie donc vivement.

Et comme notre programme est assez chargé, je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à tous nos invités présents aujourd'hui : le président de l'Assemblée nationale, la ministre des Affaires étrangères, l'ambassadeur de Monaco à Strasbourg, ainsi que notre Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire. Elle n'est d'ailleurs pas une invitée. Nous avons un ordre du jour chargé aujourd'hui avec plusieurs débats. Ce matin, après le discours de bienvenue de Son Excellence Thomas Brezzo, nous aurons un échange de vues avec Mme Isabelle Berro-Amadeï, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, et présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Nous débattons ensuite du rapport de la commission des questions juridiques sur la « Mise à jour de la Liste des critères de l'État de droit de la Commission de Venise : une contribution de l'Assemblée », avec une déclaration de Mme Marta Cartabia, présidente de la Commission de Venise, qui participera en ligne. Et, dans l'après-midi, nous tiendrons un débat selon la procédure d'urgence sur « Restructurer et rationaliser le Règlement de l'Assemblée ». Nous tiendrons également un débat sur le rapport de la commission de la culture intitulé « Le journalisme dans le contexte du conflit entre Israël et Gaza » et sur un rapport de la commission sur l'égalité intitulé « Renforcer la coopération entre les parlements et les organismes de promotion de l'égalité ». Comme à l'accoutumée, la réunion de la Commission permanente sera suivie d'une table ronde organisée en collaboration avec la délégation de Monaco auprès de l'Assemblée, et je vous encourage vivement à participer à cette table ronde sur le thème « Jeunesse et intelligence artificielle : éducation, autonomie et garanties démocratiques ». Je pense qu'il s'agit d'un sujet vraiment très important.

2. Discours de bienvenue de S.E. M. Thomas Brezzo, Président du Conseil National de Monaco

La Présidente :

Sans plus attendre, je voudrais maintenant donner la parole à Son Excellence M. Thomas Brezzo, Président du Conseil National de Monaco, pour qu'il prononce quelques mots de bienvenue. Cher Président, cher Thomas, au nom des membres de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire, je tiens à vous exprimer nos plus sincères remerciements pour avoir accueilli cette réunion ici à Monaco et pour votre chaleureuse hospitalité. Nous avons tous beaucoup apprécié la soirée d'hier sur la terrasse là-bas. Vous êtes ici parmi vos amis ; ayant été membre de l'Assemblée parlementaire jusqu'en 2024, vous savez très bien comment nous travaillons et ce que nous faisons. Lorsque vous nous avez quittés, c'était uniquement parce que vous êtes devenu président ; sans cela, vous seriez toujours parmi nous. Avocat de profession, vous avez mis votre expérience juridique au service de la commission législative du Conseil national, que vous avez présidée ces six dernières années. À ce titre, vous avez coordonné l'examen d'un nombre important de textes législatifs hautement techniques adoptés par le Conseil national, notamment les différentes lois anti-blanchiment, les réformes de la procédure civile et pénale, la loi sur la transmission de la nationalité par le mariage, la loi sur les enfants du pays et les lois d'urgence pendant la période du coronavirus. Parallèlement, vous avez participé aux travaux de la commission chargée de la mise à jour des codes, et avez également présidé la commission spéciale chargée de modifier le règlement intérieur du Conseil national dans le cadre du quatrième cycle d'évaluation du GRECO. Sans plus attendre, j'ai le plaisir de vous donner la parole.

S.E. M. Thomas Brezzo, Président du Conseil national de Monaco :

Merci, Petra, pour ces quelques mots. Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Madame la Conseillère de Gouvernement – ministre des Relations extérieures et de la Coopération, Président du Comité des Ministres, chère Isabelle Berro-Amadeï, Monsieur l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Principauté de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, Monsieur le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, Madame la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, chers parlementaires de tous horizons, chers conseillères et conseillers nationaux, à commencer par Madame la Cheffe de délégation, Béatrice Fresko-Rolfo, que je ne présente plus, Mesdames, Messieurs, en vos titres, grades et qualités : Après la venue, il y a quelques semaines, de la commission des questions politiques et de la démocratie, c'est un très grand honneur pour la Principauté de Monaco et pour le Conseil National de vous accueillir aujourd'hui, ici même, à l'occasion de cette réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, quelques jours seulement après que Monaco ait commencé à assurer la présidence du Comité des Ministres.

À ce titre, je voudrais témoigner à Isabelle Berro-Amadeï, toute mon estime et ma reconnaissance pour le travail qu'elle va accomplir au cours des prochains mois, et même au-delà. À Monaco, nous la connaissons tous, nous connaissons toutes ses compétences et ses qualités, les compétences et les qualités qu'elle a su mettre au profit de toutes les institutions pour lesquelles elle a œuvré. Comme magistrat au Palais de Justice, puis comme juge à la Cour européenne des droits de l'homme, c'est dire si elle connaît bien les rouages du Conseil de l'Europe, comme Ambassadeur de la Principauté de Monaco à l'étranger, notamment en Allemagne, ou comme aujourd'hui encore, en sa qualité de Conseiller de Gouvernement – ministre des Relations extérieures et de la Coopération ; comme ministre d'État également, le temps d'assurer l'intérim après le décès de Didier Guillaume en janvier 2025, qui nous a quitté malheureusement bien trop tôt et pour

lequel j'ai une pensée émue aujourd'hui, et enfin, depuis quelques jours, comme représentante de la Principauté du Monaco à la présidence du Comité des Ministres.

Alors, pour la petite anecdote, nous avons eu une discussion hier soir à table. Je m'interrogeai sur la personne qui mieux qu'Isabelle Berro-Amadeï pourrait exercer ses fonctions, et puis quand elle m'a parlé un petit peu de son parcours, son parcours en tant que magistrat, j'ai compris que finalement, personne d'autre n'aurait pu être mieux armé pour pouvoir assurer ses fonctions au cours de ces prochains mois. Vous l'aurez compris, en tout cas, je n'ai aucun doute sur le fait qu'elle remplira une nouvelle fois avec professionnalisme et exemplarité la mission qui lui a été confiée par son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II, notre Souverain. Et en ma qualité de Président du Conseil National et devant vous tous, je tiens à vous assurer, chère Isabelle, et assurer au Gouvernement princier, le plein et entier soutien de la Haute Assemblée pour les actions que vous mènerez à la présidence du Comité des Ministres au profit des 45 autres membres du Conseil au cours des six prochains mois.

Avec la tenue de cette réunion de la Commission permanente de l'APCE, le moment que nous vivons aujourd'hui possède une portée institutionnelle particulière, car l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres n'avancent pas sur des chemins parallèles. Ils avancent ensemble, ils se répondent, ils se questionnent parfois, mais ils se complètent, toujours. L'Assemblée parlementaire est d'une certaine manière la conscience démocratique permanente du Conseil de l'Europe. Elle interroge, elle alerte, elle stimule l'action publique. Ce cas de figure ne nous est pas inconnu ici. J'en vois qui sourient. Nous le connaissons bien même ici à Monaco du fait de la particularité de notre régime, du fait que le gouvernement n'est pas responsable devant le Parlement, du fait que notre Constitution nous conduit systématiquement à chercher un consensus avec l'exécutif gouvernemental sur tous les sujets qui relèvent de notre compétence. Pourtant, et je le dis avec sincérité, en présence d'un membre du gouvernement, nous avons la chance de démontrer qu'il n'existe pas nécessairement d'opposition entre l'exigence parlementaire et l'action gouvernementale sur des sujets essentiels, comme la protection du droit des femmes, la protection des enfants, notamment face aux nouveaux risques qu'ils encourent, les risques numériques, la participation des jeunes à la vie démocratique, ou encore la lutte contre la criminalité organisée et plus généralement le blanchiment de capitaux, ce sont quelques sujets parmi d'autres.

Au sujet de la participation des jeunes à la ville publique, le Conseil National est particulièrement engagé, parce qu'une démocratie qui n'écoute plus sa jeunesse prépare souvent sa propre fragilité. Notre Conseil National des jeunes traduit concrètement cette conviction : donner la parole, former au débat, les initier à la défense de nos valeurs, transmettre les réflexes démocratiques avant même leur entrée dans la vie citoyenne. Nos conseillers nationaux juniors seront d'ailleurs présents cet après-midi pour assister à la table ronde qui aura pour thème « Jeunesse et intelligence artificielle ». J'en profite pour vous rappeler à tous que vous êtes toutes et tous invités et nous honorez de votre présence pour ce thème que nous avons choisi et qui est central pour notre avenir et celui des générations futures.

Sur un autre sujet, je veux affirmer que la Principauté tout entière est également pleinement mobilisée dans la lutte contre la criminalité organisée et plus particulièrement la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la prolifération et la corruption. Pour avoir travaillé très activement sur ce sujet, c'est-à-dire depuis mon élection en 2018 et avant de prendre les fonctions que j'exerce actuellement, je mesure pleinement combien ce sujet a pu donner lieu à des perceptions extérieures, des perceptions que je qualifierais de réductrices ou erronées, en tout cas injustes concernant la situation de Monaco. Mais les faits sont têtus. Notre pays a engagé des réformes profondes, considérables et exigeantes, mobilisant l'ensemble des institutions, gouvernement, autorité judiciaire, l'autorité de contrôle elle-même, les différents services de l'administration, mais aussi l'Assemblée législative. Les acteurs économiques eux-mêmes ont entrepris des efforts colossaux pour être à la hauteur des standards internationaux. Ils ont bouleversé leurs méthodes de travail, fragilisé leur rapport avec leur clientèle qui est exigeante, ainsi qu'on peut la trouver à Monaco. Le tout en pleine relance économique qui a suivi la crise Covid. Il faut le souligner et le saluer. Nous avons conscience qu'au fond, la crédibilité internationale ne se construit jamais sur les intentions. Elle se construit sur les actes. Et plus exactement encore, sur la constance de ces actes. La Principauté, plus que jamais exemplaire, tout en poursuivant ses efforts, attend avec sérénité une conclusion favorable.

Dans notre fonctionnement institutionnel quotidien, il existe aussi des sujets sur lesquels les représentants élus des Monégasques peuvent exprimer des sensibilités différentes de celles du gouvernement. Mais une démocratie solide ne se caractérise pas par l'absence de débat. Elle se caractérise par sa capacité à conduire ces débats dans le respect des institutions et de l'État de droit. Il y a quelques semaines, en Moldavie, Madame la Présidente de l'APCE, Petra Bayr, appelait les États à agir pour protéger les droits de l'homme et la démocratie, avant d'ajouter cette phrase particulièrement forte. « Le Conseil de l'Europe est la conscience de l'Europe ». Cette phrase est bien plus qu'une citation. Elle mérite une véritable réflexion collective. Le Conseil de l'Europe n'est pas une institution parmi d'autres. Il n'est pas seulement une enceinte diplomatique. Non, non. Ça, c'est une certitude. Il est l'espace où l'Europe se rappelle ce qu'elle veut être. Car lorsqu'on parle

d'Europe, on ne parle pas seulement de marché. On ne parle pas seulement de mécanismes budgétaires, de normes ou de quotas. Depuis 75 ans, le Conseil de l'Europe parle de valeurs. Et j'ai envie de dire de valeurs essentielles. On parle de droit de l'homme, on parle d'État de droit, on parle de démocratie. En somme, on parle de liberté. Et qu'est-ce qu'il y a de plus important que la liberté ? Cette liberté, c'est ce que nos peuples recherchent. C'est elle qui leur permet de choisir leur destin. C'est elle qui nous permet de distinguer le progrès du renoncement. C'est elle qui constitue notre boussole démocratique commune. Et cette boussole, c'est précisément ce que représente le Conseil de l'Europe.

Pour autant, gardons bien les yeux ouverts. Nous aurons tort de nous rassurer derrière les murs de nos institutions, car l'histoire nous enseigne une chose. Les démocraties ne s'effondrent presque jamais d'un seul coup. Elles s'érodent lentement, par habitude, par renoncement successif, par fatigue collective. L'État de droit ne disparaît pas toujours devant le fracas des chars. Il peut aussi reculer dans le silence des habitudes, dans l'indifférence ou derrière des décisions présentées comme provisoires. Aujourd'hui, les signaux d'alerte sont nombreux. Lorsque les juridictions sont contestées parce que leurs décisions dérangent, lorsque la presse est fragilisée ou que la liberté d'expression est bâillonnée, lorsque les élections sont contestées avant même d'avoir eu lieu, lorsque les opinions publiques sont manipulées par des puissances étrangères, lorsque la vérité elle-même devient relative. Alors, ce ne sont plus simplement des crises politiques que nous traversons. Ce sont les fondations même de nos démocraties qui commencent à trembler. Et lorsque les fondations tremblent, aucun pays, petit ou grand, ne peut croire qu'il restera éternellement à l'abri. Dans ce contexte, les relations interparlementaires ne relèvent plus du confort diplomatique. Elles relèvent de la vigilance démocratique, car lorsqu'un État de droit vacille, quelque part en Europe, il ne s'agit jamais d'un problème local. C'est toujours une fissure dans un édifice commun. Et les fissures démocratiques ont une particularité. Elles ne restent jamais longtemps confinées derrière les frontières.

Cet après-midi, nos échanges porteront précisément sur ces défis. La résilience démocratique, le renforcement des contre-pouvoirs et surtout l'impact de l'intelligence artificielle sur nos processus démocratiques. Personne ne pourra contredire qu'une démocratie devient vulnérable lorsque chacun reçoit une information différente, une réalité différente ou une vérité différente. Avec le développement fulgurant de l'intelligence artificielle et surtout de l'IA générative, le danger ne sera certainement plus la censure. Le danger sera l'impossibilité de distinguer le vrai du faux. Et lorsqu'une société ne partage plus une réalité commune, elle ne partage bientôt plus de destin commun. La démocratie n'est pas un héritage que l'on reçoit pour toujours. Elle est une responsabilité quotidienne qui nous incombe et que nous devons assumer sans attendre l'apparition des premières fissures.

Mesdames, Messieurs, en dépit de ces avant-propos empreints de gravité mais que je crois lucide, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous la bienvenue en Principauté. Bienvenue aux parlementaires, venus de toute l'Europe, bienvenue à vos équipes également. Petra l'a rappelé, mais pour avoir partagé vos bancs à Strasbourg pendant un peu plus d'une année au sein de notre délégation monégasque, je sais que c'est vous qui faites vivre chaque jour cet espace unique de dialogue démocratique. À ce propos, je ne peux évoquer notre délégation monégasque sans avoir un mot pour eux. Chacun aura noté que ces derniers sont très actifs et je vous garantis, qu'en tant que Président de l'Assemblée, j'ai de plus en plus de cheveux blancs qui apparaissent lorsqu'ils viennent dans mon bureau m'annoncer qu'ils ont de nouvelles idées pour Strasbourg. Il en est de même pour mon Secrétaire Général qui pense immédiatement au budget de l'Assemblée. Mais comment ne pas les soutenir quand ils font un travail exemplaire au profit de l'APCE et qu'ils portent aussi haut les couleurs de Monaco et du Conseil National ?

Chère Béatrice, chère Christine, cher Christophe – désolé Christophe, tu excuseras ma galanterie pour l'ordre dans lequel je viens de vous citer. Je sais que vous conviendrez sans hésitation qu'il nous est impossible d'oublier Benjamin Cellario et Thomas Manrique qui aussi se démènent sans relâche pour le compte de notre Assemblée depuis Monaco et partout ailleurs. Sans eux, nous n'aurions certainement pas la même efficacité. C'est d'ailleurs principalement et grâce à l'implication de Thomas et Benjamin en lien avec les équipes du Conseil de l'Europe que cet événement a pu être organisé et très bien organisé même, de ce que j'entends par-ci et par-là. Ça fait plusieurs mois qu'ils travaillent là-dessus. Je n'oublie pas non plus les autres personnes qui sont derrière eux, Stéphane, Nicolas, Jérémy et tant d'autres. À vous tous, Béatrice, Christine, Christophe, Benjamin et Thomas, tous les autres également, je tiens à vous remercier pour votre engagement, pour votre implication, et vous féliciter aussi chaleureusement pour tout le travail que vous accomplissez au nom de notre Assemblée et dans l'intérêt général. Encore une fois, merci.

Ceci étant un juste retour des choses, Mesdames, Messieurs, je forme le vœu que nos travaux soient à la hauteur des défis auxquels notre continent est confronté. Et c'est avec un très grand plaisir que je déclare officiellement ouverte la réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Je n'ai plus qu'un mot pour conclure. Vive les droits de l'homme, vive l'État de droit, vive la démocratie, vive le Conseil de l'Europe, vive Monaco aussi et vive tous les pays membres. Merci à vous.

La Présidente :

Cher Thomas, merci beaucoup pour votre allocution de bienvenue. Bien sûr, je me réjouis vivement de coopérer très étroitement avec la présidence monégasque et la délégation. Je dois également dire que, selon nos critères, Monaco est une superpuissance au sein de l'Assemblée parlementaire, avec deux présidents de commission originaires de Monaco et la présidence. Je pense que cela ne s'est jamais produit auparavant. Vous l'avez donc bien mérité.

3. Échange de vues avec Mme Isabelle Berro-Amadeï, Conseiller de Gouvernement – ministre des Relations extérieures et de la Coopération, et Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

[CM/Inf (2025) 15, CM/Inf (2025) 16]

La Présidente :

Cela m'amène donc au point suivant de notre ordre du jour, à savoir l'échange de vues avec la ministre des Relations extérieures et de la Coopération de Monaco et la Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Mme Isabelle Berro-Amadeï. Madame la Présidente, chère Isabelle, merci beaucoup pour votre disponibilité et pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé à Monaco. Nous attendons avec impatience les six mois de votre présidence, qui est la toute première présidence de l'histoire de Monaco depuis son adhésion au Conseil de l'Europe en 2004. Il s'agit donc d'une étape véritablement historique pour vous également. L'APCE soutient les priorités ambitieuses fixées pour votre présidence, à savoir la protection effective de tous les citoyens, en particulier des plus vulnérables, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, l'accent que vous mettez sur les jeunes et le sport en tant que facteur d'inclusion – nous avons d'ailleurs eu un échange avec Son Altesse ce matin sur la capacité du sport à intégrer les personnes et à surmonter les obstacles – ainsi que votre engagement en faveur du système de protection des droits de l'homme. Thomas a déjà mentionné que vous avez été juge pour Monaco à la Cour ; vous connaissez donc très bien l'Assemblée, mais aussi, bien sûr, l'ensemble du Conseil de l'Europe et le système qui le sous-tend. Vous avez été juge entre 2006 et 2012, et vous avez été présidente de section jusqu'en 2015. Chère Madame la Présidente, c'est donc un honneur de vous donner la parole. Je vous en prie.

Mme Isabelle Berro-Amadeï, ministre des Relations extérieures et de la Coopération, et Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :

Merci beaucoup. Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Madame la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Monsieur le Président du Conseil National, Madame la Présidente de la délégation monégasque auprès de l'APCE, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs : Tout d'abord, merci beaucoup, cher Monsieur le Président du Conseil National pour vos paroles chaleureuses à mon endroit. Croyez bien que je tâcherai de me montrer digne de la confiance qui m'a été confiée. Mesdames et Messieurs, c'est un très grand honneur pour la principauté de Monaco de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de cette réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire. Votre présence à Monaco revêt une signification toute particulière, alors même que la Principauté exerce depuis quelques jours et pour la première fois, depuis son adhésion au Conseil de l'Europe en 2004, Madame la Présidente vient de le rappeler, la présidence du Comité des Ministres. Cette séquence constitue pour notre pays bien davantage qu'une responsabilité institutionnelle. Elle s'inscrit dans un contexte européen particulièrement préoccupant qui appelle plus que jamais à réaffirmer notre attachement aux valeurs fondatrices du Conseil de l'Europe et à l'idéal qu'il porte depuis 1949. Car vous le savez, l'Europe traverse aujourd'hui un moment charnière de son histoire.

La guerre est revenue sur notre continent, les tensions géopolitiques s'intensifient, les rapports de force prennent le pas sur les solutions communes, les démocraties sont fragilisées, notamment par la désinformation et les ingérences étrangères, la polarisation croissante et le repli sur soi remettent en cause les fondements de la cohésion de nos sociétés et les crises économiques, énergétiques et commerciales produisent des conséquences directes sur la vie quotidienne de nos citoyens. Et derrière ces déséquilibres, ce sont toujours des femmes, des hommes et des enfants qui en subissent les effets. Les populations civiles paient le prix des conflits, des déplacements forcés, de la précarité, de la violence et aussi de l'affaiblissement progressif de nos institutions démocratiques. La guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine nous le rappelle chaque jour avec une particulière brutalité. Depuis plus de 4 ans, les civils ukrainiens vivent sous les bombardements, les séparations familiales, les destructions et les souffrances humaines les plus profondes dans le mépris le plus total du droit international humanitaire.

Face à cette réalité, notre devoir est sans équivoque. Il ne peut y avoir de paix durable sans justice ni de sécurité véritable sans établissement des responsabilités. C'est pourquoi la Principauté de Monaco soutient pleinement les efforts engagés en faveur du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine ainsi que l'ensemble des mécanismes de redevabilité mis en place par le Conseil de l'Europe. Parce que défendre

le droit international, ce n'est pas défendre une idée abstraite. C'est protéger concrètement les populations civiles, préserver leur dignité et garantir que les violations les plus graves ne demeurent pas impunies. Et c'est précisément dans cet environnement international marqué par de profondes fragilités que Monaco a souhaité inscrire sa présidence autour d'une ambition claire : « La protection de tous par une Organisation efficace pour répondre aux défis contemporains ».

La protection de tous constitue d'abord une exigence profondément humaine. Elle implique de garantir une protection effective des personnes les plus vulnérables et de faire vivre les droits fondamentaux que nous avons toutes et tous la responsabilité de défendre. La protection des femmes contre les violences, la lutte contre les abus visant les enfants, la prise en compte des enjeux liés à la santé mentale, à la radicalisation ou encore à l'exposition des jeunes au contenu numérique figureront donc parmi les priorités de la présidence monégasque. En ce sens, la présence mettra l'accent sur la mise en œuvre des engagements prévus par la Convention d'Istanbul, le développement de solutions aux défis qui touchent la jeunesse ainsi que la participation des jeunes au débat démocratique.

Cette ambition repose également sur une Organisation efficace. La crédibilité du Conseil de l'Europe réside dans sa capacité à rendre les droits réellement effectifs pour les populations qu'il protège. L'Organisation repose sur la force de son système conventionnel, sur l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme et sur l'application des engagements librement souscrits par les États membres. L'exécution pleine et entière des arrêts de la Cour constitue ainsi une exigence essentielle. La cohérence dans son ensemble des travaux du Conseil de l'Europe requiert un dialogue constructif entre les États membres ainsi qu'une coordination régulière entre les différents organes. L'Assemblée parlementaire joue à ce titre un rôle crucial en faisant vivre le lien direct avec les 700 millions de citoyens européens et le pluralisme démocratique qui constituent l'un des atouts majeurs de notre Organisation. Votre présence témoigne de cette nécessaire complémentarité et de l'importance du dialogue interinstitutionnel dans une période où nos démocraties ont plus que jamais besoin de cohésion, de clarté et de confiance.

Cette mobilisation collective est en effet indispensable pour relever les défis contemporains auxquels notre continent est confronté. La guerre d'agression menée contre l'Ukraine, la criminalité organisée, la cybercriminalité ou encore les atteintes à l'État de droit fragilisent durablement nos sociétés et appellent des réponses coordonnées à l'échelle européenne. Pour y répondre, le soutien aux mécanismes de redevabilité, le renforcement de la résilience démocratique ainsi que la préservation de la confiance des citoyens dans les institutions constituent des priorités essentielles pour l'avenir de notre continent. Le nouveau pacte démocratique pour l'Europe porté par le Secrétaire Général s'inscrit pleinement dans cette ambition commune au service de la sécurité démocratique européenne.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, à travers cette présidence, la Principauté de Monaco souhaite contribuer pleinement à la défense des principes qui fondent l'action du Conseil de l'Europe, les droits humains, l'État de droit et la démocratie. Car, au-delà des crises que traverse aujourd'hui notre continent, c'est un certain idéal européen qui nous appartient ensemble de préserver. L'idéal d'une Europe fondée sur la dignité humaine, sur la justice, sur la liberté et sur la conviction profonde que la paix durable ne peut exister sans démocratie et sans droit. Il y a 77 ans, les pères fondateurs du Conseil de l'Europe ont voulu bâtir une organisation capable de protéger cet idéal après les tragédies du XXe siècle. Cet héritage nous oblige. Il nous oblige à préserver la force du droit face aux logiques de puissance, à faire vivre le multilatéralisme et à renforcer le dialogue. Permettez-moi de vous redire aujourd'hui la fierté qui est la nôtre de vous accueillir à cette réunion. Je vous souhaite des échanges riches et fructueux et forme le vœu que nos travaux collectifs contribuent, au cours des prochains mois, à renforcer encore davantage l'unité et l'action du Conseil de l'Europe au service des populations de notre continent. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci beaucoup d'avoir exposé toutes ces priorités et tous ces objectifs. Je vais maintenant donner la parole aux membres de la Commission permanente. Vous pouvez poser des questions à la ministre. Et je tiens à vous rappeler que le temps de parole pour les questions est limité à 30 secondes. Je regrouperai les questions et commencerai par les représentants des groupes politiques. Je vais donc d'abord donner la parole à M. Mogens Jensen au nom du SOC.

M. Mogens Jensen (Danemark, SOC) :

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je tiens également à remercier la délégation monégasque pour cette excellente organisation et pour son hospitalité ici à Monaco. Ma question s'adresse à vous – en votre qualité de ministre et désormais de Présidente du Comité des Ministres – ainsi qu'en tant que président de notre commission de la culture ; votre programme ambitieux, notamment en matière de sport, mérite, je pense, d'être souligné. Je constate que vous souhaitez mettre l'accent sur les jeunes et la protection des jeunes dans le sport, ce qui est très important. Mais je voudrais également vous demander comment vous envisagez de renforcer la bonne gouvernance dans le sport, le respect des droits humains et la transparence. Sachant que

vous avez déjà travaillé sur ces questions, j'aimerais connaître vos ambitions en la matière au nom de notre groupe. Merci.

La Présidente :

Merci. 30 secondes, pour rappel. Maria Mezentseva-Fedorenko, au nom du PPE.

Mme Maria Mezentseva-Fedorenko (Ukraine, PPE/DC) :

Au nom du PPE, Madame la Ministre, merci beaucoup d'avoir placé au cœur de la présidence monégasque l'idée qu'il n'y a pas de paix ni de justice possibles sans démocratie. Et, bien sûr, ma question portera sur les questions humanitaires. Vous avez beaucoup évoqué les enfants déportés et les problèmes liés aux enfants. Nous aimerions savoir s'il est également possible de placer parmi les priorités de la présidence monégasque la question des civils pris en otage, qui sont détenus illégalement, car nous savons que les Conventions de Genève stipulent clairement que les civils ne peuvent être pris en otage. Merci d'avoir placé le travail du Comité International de la Croix-Rouge au cœur de cette question, et nous espérons que Monaco pourra nous aider à libérer tous les civils captifs et à ramener chez eux, en Ukraine, tous les enfants déportés illégalement. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup. Je tiens à vous rappeler une nouvelle fois la limite de 30 secondes. Zsolt Németh, au nom de l'ECPA.

M. Zsolt Németh (Hongrie, CEPA) :

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Madame la Ministre des Affaires étrangères, je vous remercie pour vos propos. Monsieur le Président de l'Assemblée, merci beaucoup pour votre allocution. Je tiens également à exprimer ma gratitude à la délégation monégasque, à M. Brico et à Mme Fresko-Rolfo pour l'excellente organisation, et je vous souhaite une présidence couronnée de succès. Ma question, Madame la Ministre, concerne la réunion des ministres des Affaires étrangères à Chisinau, qui a été un véritable succès, notamment grâce au projet de convention contre l'ingérence étrangère. L'ingérence étrangère fait partie de notre quotidien politique, tant à l'Est qu'à l'Ouest, et je crois que, pour nous, au Conseil de l'Europe, c'est l'un des défis les plus importants auxquels nous sommes confrontés dans le cadre de l'élaboration du Nouveau Pacte Démocratique. Quelles perspectives entrevoyez-vous, sous votre présidence, concernant la convention contre l'ingérence étrangère ? Merci beaucoup.

La Présidente :

Merci. La parole est maintenant à Rian Vogels, au nom de l'ADLE.

Mme Rian Vogels (Pays-Bas, ADLE) :

Merci, Madame la Présidente. Madame la Ministre, au cours de la présidence monégasque du Conseil de l'Europe, la dynamique en faveur de la création d'un tribunal spécial chargé de juger le crime d'agression contre l'Ukraine s'est clairement renforcée, 36 pays et l'Union européenne s'étant désormais engagés dans cette initiative. Cela reflète une prise de conscience croissante du fait que la responsabilité pour le crime d'agression est essentielle au maintien de l'ordre juridique international, comme vous l'avez exprimé dans votre discours. Ma question est la suivante : pourriez-vous nous expliquer comment Monaco entend mettre activement à profit sa présidence pour accélérer les démarches politiques et juridiques nécessaires à la création de ce tribunal et, en particulier, comment Monaco contribuera à aplanir les divergences qui subsistent entre les États concernant son fondement juridique, sa compétence et ses mécanismes d'application ? Je vous remercie de votre hospitalité au nom du groupe ADLE et, à titre personnel, c'est un plaisir de visiter votre pays, votre magnifique pays, pour la première fois. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup. Et, si j'ai bien compris, le GUE ne souhaite pas poser de question. C'est parfait. Alors, je vous en prie. Isabelle, à vous.

Mme Isabelle Berro-Amadeï, ministre des Relations extérieures et de la Coopération, et Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :

Merci beaucoup, Madame la Présidente. La première question est relative au sport. Je souhaitais tout d'abord mentionner, et vous avez sans doute eu l'occasion de comprendre, pour ceux qui ont pu participer au petit déjeuner avec son Altesse Sérénissime, la Princesse Charlène, toute l'importance que Monaco accorde au sport ici en Principauté. Un sport facteur d'inclusion, facteur de cohésion, non seulement pour les jeunes, mais pour l'ensemble des personnes qui habitent ici à Monaco. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité inscrire le sport dans les priorités des actions de la Principauté dans le cadre de la présidence du Comité des Ministres. Nous aurons le plaisir d'accueillir la 19e Conférence des ministères responsables du sport à Monaco au mois de novembre. Cette conférence sera présidée par le ministre de l'Intérieur et portera sur le thème « Un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants ». Ce qui nous permet également de coordonner à la fois la priorité du sport et la priorité portée par la Principauté sur la question des enfants. Nous aborderons à

l'occasion de cette conférence deux thématiques qui nous semblent importantes. La première sera la prévention, la détection et la réponse aux violences et abus commis envers les enfants, et la deuxième thématique qui sera examinée sera la promotion de la santé physique et mentale, ainsi que du bien-être des enfants. Nous avons conscience à Monaco que, si le sport est un formidable outil d'épanouissement pour les enfants et pour les jeunes, son plein potentiel ne peut se réaliser que dans le cadre d'un environnement inclusif participatif et également sûr. Donc l'APES traite également régulièrement des questions d'intégrité dans le sport. Je pense que ces questions seront également évoquées dans le cadre de cette conférence et je me réfère également à la Convention de Macolin qui est tout aussi importante dans ce domaine. Donc une conférence, qui pour nous, fait partie des moments forts de cette présidence et donc j'espère que la participation sera importante.

Le deuxième point sur la question des civils pris en otage. Concernant les prisonniers de guerre, nous rappelons bien évidemment la nécessité de respecter le droit international public et notamment les Conventions de Genève et la Convention de l'ONU sur la torture. Je voudrais faire un point particulier notamment sur la question des enfants déportés de l'Ukraine. Vous savez que cette question, donc la protection de tous les enfants y compris ceux d'Ukraine, est une priorité aussi pour la présidence monégasque. C'est une situation qui fait l'objet de décisions et de discussions approfondies au sein du Comité des Ministres où nous déplorons réunion après réunion je dirais les attaques ciblées qui sont menées par la Fédération de Russie contre les biens civils où malheureusement se trouve souvent une présence importante d'enfants : les maisons, les hôpitaux, les maternités, les écoles, les crèches, et aussi les espaces de loisirs. Nous sommes également gravement préoccupés par les meurtres, par les blessures et aussi les abus sexuels qui sont commis sur les enfants et bien évidemment vous l'avez mentionné, Madame, les transferts illégaux d'enfants ukrainiens par les forces russes et leur déportation que ce soit en Fédération de Russie ou bien vers le Bélarus ou encore vers les zones qui sont temporairement occupées ou contrôlées par la Fédération de Russie, et puis aussi leur placement forcé ou leur adoption par des familles d'accueil et, de façon plus générale, par toutes les violations graves de leur dignité. Donc nous considérons que tous les crimes qui sont commis contre ces enfants doivent faire l'objet d'une enquête indépendante et surtout ne doivent pas rester impunis, conformément aux principes généraux du droit international et du droit international humanitaire. Nous avons adopté, lors du sommet de Reykjavik, une déclaration sur la situation des enfants en Ukraine. Vous le savez, un groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine a été créé pour servir de plateforme multilatérale d'échange d'informations ; je crois que ça fonctionne assez bien. Il y a aussi des groupes de dialogue thématique qui ont été créés sur le sujet qui peuvent apporter des soutiens psychologiques de prise en charge, aussi pour tenir compte des traumatismes incommensurables que doivent vivre ces enfants et leur famille, parce que je crois qu'il faut aussi penser à leur famille. Donc je voudrais aussi saluer l'engagement constant de l'envoyé spécial du Secrétaire Général sur la situation des enfants d'Ukraine qui travaille activement pour coordonner l'ensemble des actions visant à garantir les droits des enfants ukrainiens ; et puis, pour terminer sur le sujet, le Comité des Ministres se félicite également de la coopération continue qui existe entre le Conseil de l'Europe et la coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens. Et je dois dire, à titre plus national, que la Principauté a rejoint cette coalition tout récemment et je m'en félicite.

Alors la troisième question visait les FIMI je crois. Je ne sais plus où était le monsieur qui m'a posé la question sur les FIMI. Voilà, merci. Vous avez raison, Monsieur, les phénomènes d'ingérence étrangère et de manipulation de l'information constituent véritablement l'un des défis les plus insidieux, hybrides et évolutifs pour nos démocraties. C'était une question qui, vous l'avez mentionné, a été abordée lors du sommet de Chisinau. Je crois que notre réponse doit être à la fois lucide, globale et aussi tournée vers l'anticipation. Nous devons agir d'abord en amont auprès des jeunes ; ça nous paraît fondamental. En tout cas à Monaco, c'est quelque chose que nous faisons régulièrement. Les jeunes aujourd'hui évoluent dans un environnement numérique qui est caractérisé par la rapidité et la surabondance de l'information. Souvent ça ne leur permet pas d'évaluer la véracité de ces informations et surtout la fiabilité et donc les jeunes sont une cible privilégiée pour les stratégies de manipulation. Donc je crois qu'il faut véritablement, dans nos États membres, renforcer l'éducation aux médias, renforcer l'éducation à l'information, développer l'esprit critique également de nos jeunes et soutenir des écosystèmes numériques qui soient responsables. Deuxième volet aussi : il me semble qu'il faut avoir une vision un peu plus globale et porter une attention accrue aux circuits de financement qui soutiennent ces phénomènes. La criminalité organisée à travers le blanchiment de capitaux, et les cryptoactifs qui sont aussi des phénomènes émergents, peuvent accentuer les risques de désinformation, d'ingérence étrangère et de manipulation de l'information. Donc je crois qu'il faut consolider la traçabilité des flux financiers illicites et renforcer notamment la coopération opérationnelle entre les États membres. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous allons organiser, dans le cadre de notre présidence, une conférence des ministres de la Justice au mois de juin sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et ça permettra aussi d'adresser je pense ces phénomènes. Autre objectif, autre action sur laquelle je crois qu'il est important de se pencher, c'est la prévention de la radicalisation notamment des jeunes qui doit aussi être intégrée à cette approche globale et holistique. Là aussi, la Principauté présidera un événement sur la radicalisation des jeunes qui sera présidé par notre ministre de la Justice. Donc tout ça pour vous dire que je pense que l'ensemble de ces actes appelle à des réponses collectives à la hauteur du caractère transnational et évolutif de ces menaces et donc, comme

je vous l'ai dit, nous organiserons différents événements et plusieurs conférences qui seront consacrées à ces enjeux.

S'agissant de l'éventuelle convention cadre qui donc fait l'objet de réflexions actuellement et qui a été abordée dans le cadre du sommet de Chisinau ; donc nous avons pris connaissance de l'étude de faisabilité du comité d'experts qui avait été désigné par le Comité des Ministres qui laisse la porte ouverte à l'élaboration d'une convention cadre, donc je crois que l'objectif de la présidence dans les six prochains mois sera de continuer le dialogue avec les États membres pour explorer les différentes options qui sont sur la table. Peut-être tout d'abord arriver à une définition des défis, puisque pour l'instant nous n'avons pas de définition précise, en tout cas qui fait consensus au sein des États membres, et ensuite voir quelles sont les pistes qui permettront une régulation sur le sujet.

Le tribunal spécial, pour revenir à la situation donc de l'Ukraine et du tribunal spécial. Madame la Présidente l'a évoqué tout à l'heure, je crois que ce moment que nous avons vécu à Chisinau, je ne sais plus qui m'a posé la question que je puisse lui répondre, voilà, ce moment que nous avons vécu à Chisinau est un moment historique ; personnellement je ne m'attendais pas à voir autant d'États qui manifestent lors de ce sommet leur soutien à l'établissement du tribunal spécial. Madame la Présidente l'a rappelé : 36 États donc ont manifesté ce soutien, avec d'autres États qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe et je crois qu'il faut vraiment s'en féliciter. Tout d'abord je crois qu'il faut, en anglais on dirait « pay tribute » au peuple ukrainien pour sa résilience et son courage admirable. Les efforts inlassables du Président Zelensky et des autorités ukrainiennes doivent vraiment être soulignés, ces efforts pour défendre leur nation et pour défendre leur population. Monaco a toujours réaffirmé son attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine et j'ai mentionné, dans le cadre de mon intervention à Chisinau, et je crois que c'est quelque chose d'essentiel, que les événements en cours au Moyen-Orient, qui bien évidemment nous occupent également et nous préoccupent, ne doivent pas faire oublier les souffrances de la population ukrainienne et l'urgence à trouver rapidement une solution à ce conflit.

S'agissant du tribunal spécial, donc la résolution instituant un accord partiel élargi pour soutenir le fonctionnement du tribunal spécial a été adopté lors de la conférence de Chisinau. L'entrée en vigueur effective est subordonnée à une double conditionnalité : la première c'est une participation suffisante d'États, dont les principaux contributeurs. Donc il va falloir attendre que chaque État ratifie en fonction de ses procédures internes bien évidemment, et également la confirmation de la viabilité financière sur la base d'éléments budgétaires consolidés. Donc vous pouvez véritablement compter sur la présidence monégasque pour suivre les travaux de mise en place de ce tribunal spécial. Je me félicite aussi de l'engagement des Pays-Bas pour accueillir à La Haye donc cette institution. Nous allons travailler avec eux pour mener à bien, en tout cas pour faire avancer le plus rapidement possible la mise en œuvre et le fonctionnement du tribunal spécial. Je crois qu'il n'y a pas de paix sans justice ; c'est une question de dignité aussi pour les populations qui souffrent. Donc vous pouvez compter sur l'engagement de la Présidence monégasque sur le sujet.

La Présidente :

Merci beaucoup, je vais maintenant donner la parole aux autres membres de la Commission permanente et Georgios Stamatis est le premier que j'ai vu. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Veuillez vous manifester, merci.

M. Georgios Stamatis (Grèce, SOC) :

Merci, Madame la Présidente. Je comprends bien sûr les priorités de la présidence monégasque, mais permettez-moi d'évoquer la population invisible qui vit dans nos États membres. Ma question porte sur le coût de l'énergie, le coût de la vie, les défis démographiques, et je voudrais savoir ce que vous pensez des sans-abri et de la population rom. Lorsque nous parlons de justice pour les enfants, nous constatons dans nos pays des mariages précoces au sein des populations roms, et la plupart de ces personnes n'ont accès ni à la justice ni aux systèmes de santé. Et pour moi, c'est un élément crucial pour vos priorités en matière de sport. À l'heure actuelle, nous parlons d'utiliser le sport comme un outil d'inclusion sociale, mais pour les enfants, c'est très coûteux, car nous avons des familles pauvres qui n'ont ni les installations ni les moyens de permettre à leurs enfants de s'intégrer, non seulement par le sport, mais aussi par la culture. Ma question est la suivante : que pensez-vous de cette population invisible et de son inclusion sociale, à l'heure où nous sommes confrontés à des défis démographiques, où le coût de la vie est élevé et, bien sûr, où d'autres problèmes se posent, comme l'accès à l'eau et le coût très élevé de l'énergie ? Merci.

La Présidente :

Merci. Je regroupe toujours trois questions, et la suivante est celle de Marianne Binder-Keller, de Suisse.

Mme Marianne Binder-Keller (Suisse, PPE/DC) :

Chère Madame la Ministre, merci beaucoup pour vos propos. Ce qui m'inquiète, ce sont les mouvements émergents de personnes, principalement des migrants, qui revendiquent avec violence d'autres droits au sein

de nos démocraties et de nos États de droit. Des droits parallèles, comme par exemple la charia, des gens qui, dans nos rues, crient à nouveau « Les Juifs au gaz ». Nous connaissons ces manifestations. Et ma question est la suivante : pendant ce temps, les droits humains et des femmes s'effritent dans d'autres États, comme l'Afghanistan, l'Iran, l'Irak et d'autres pays. Que faisons-nous ici, en Europe, contre ces personnes qui revendiquent des droits parallèles et détruisent notre État de droit ?

La Présidente :

Merci. Le troisième intervenant de ce tour est Marko Pavić, de Croatie.

M. Marko Pavić (Croatie, PPE/DC) :

Merci beaucoup, chère ministre. Ma question porte sur la Méditerranée. La Croatie est également un pays méditerranéen. Comment pouvons-nous mieux collaborer ? La Croatie préside actuellement le MED9, qui est un format de l'Union européenne, mais nous avons une Union parlementaire pour la Méditerranée et d'autres formats ; et je voudrais également vous remercier pour les sciences océaniques et le changement climatique. Comment pouvons-nous faire face au changement climatique ? Je suis océanographe. Je me rendais dans votre musée et votre institut bien avant de me lancer en politique et je tiens à remercier la famille Grimaldi et Monaco pour cette formidable opportunité de venir étudier ici, au sein de votre belle institution. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup, chère Madame la Ministre, je vous cède la parole pour vos réponses si vous êtes prête.

Mme Isabelle Berro-Amadeï, ministre des Relations extérieures et de la Coopération, et Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Donc la première question sur les personnes particulièrement vulnérables, les SDF, les enfants, la culture, l'accès au sport. Je crois que les droits de l'homme, ce sont les droits de l'homme pour tous. Donc il faut renforcer nos démocraties et permettre une inclusion sociale. Je comprends l'inclusion sociale vis-à-vis de l'ensemble de nos populations. Le sport est un formidable vecteur d'inclusion sociale. On n'a pas toujours besoin d'infrastructures particulières pour pratiquer le sport. Je l'ai vu lorsque je me suis rendue notamment dans des pays de coopération en Afrique où, dans le cadre d'un village, il suffisait d'un éducateur, d'un sportif qui fédère les enfants, qui les rassemble, et ces enfants se rassemblent autour de cette culture de sport indépendamment du prix d'une infrastructure particulière. Donc la Principauté est vraiment convaincue que le sport peut être un vecteur de cohésion et d'inclusion sociale.

S'agissant des reculs des droits de l'homme dans nos sociétés, vous avez parlé de la charia Madame, je crois qu'effectivement il faut que nous renforçons les démocraties, nos démocraties qui sont fragilisées, tout en préservant l'unité européenne. Le Conseil de l'Europe a véritablement un rôle central comme garant des valeurs communes. Nos valeurs communes, ce sont les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Et la sécurité réelle elle repose sur ce que le Secrétaire Général appelle la sécurité démocratique, et je crois que c'est en se référant à nos valeurs, aux valeurs qui nous rassemblent et qui fondent cette Europe que nous pourrions renforcer nos démocraties.

La troisième question, l'autre question, la Méditerranée, oui. Merci pour votre mention du Musée Océanographique ici à Monaco. Je crois que vous vous en rendez compte. Monaco est un territoire qui, par sa géographie et par son identité, est naturellement ouvert sur la mer. La mer Méditerranée c'est notre espace commun. Nous sommes parties ici à Monaco à plusieurs organisations régionales, l'Union pour la Méditerranée. Nous accueillons ici à Monaco le secrétariat de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, ça s'appelle ACCOBAMS en acronyme. Nous accueillons également le secrétariat du sanctuaire Pelagos, qui est une aire marine protégée pour la protection des mammifères marins, et nous accueillons également une association qui s'appelle le MedFund qui œuvre pour la création d'aires marines protégées en Méditerranée et notamment Monaco a la présidence actuellement de cette association, donc la Méditerranée c'est une question essentielle. La Principauté est très engagée en matière de préservation de l'environnement, et particulièrement en matière de préservation des océans ; c'est une question vitale pour notre planète. Le Prince Albert II ne cesse de s'exprimer, au sein des enceintes internationales pour alerter sur la situation de la mer et des océans donc, pour nous, j'allais dire, c'est à Monaco, au-delà d'une priorité nationale, c'est pour nous une priorité essentielle et une priorité internationale.

La Présidente :

En effet, cela vaut également pour les pays enclavés comme le mien. Chers collègues, je ne vois aucune autre demande de parole, ce qui nous amène à la fin de cet échange. Je tiens à vous remercier vivement, Madame la Ministre, pour vos réponses et pour cet échange fructueux avec nos collègues. Nous allons également profiter de votre présence et de celle du Président pour prendre une photo de groupe sur la terrasse juste à l'extérieur. Elle sera suivie d'une pause-café. Nous ferons une pause de 15 minutes, ce qui signifie que nous

nous retrouverons ici à 11 h 35. Veuillez être ponctuels et vous rassembler d'abord pour la photo de groupe. Merci beaucoup, Madame la Ministre et Monsieur le Président, pour votre présence.

4. Vérification de nouveaux pouvoirs

[Doc. 16406]

La Présidente :

Chers collègues, puis-je vous inviter à nouveau à regagner vos places ? Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, permettez-moi de vous rappeler brièvement que le temps de parole pour les débats est le suivant : les rapporteurs disposent d'un total de 10 minutes, généralement sept minutes avant et trois minutes après le débat, et le temps alloué à toute motion de procédure est limité à 30 secondes. Toute autre intervention est limitée à 3 minutes. Pendant les votes, afin de faciliter le compte, puis-je vous demander de garder la main levée ou votre cavalier visible jusqu'à ce que tout soit compté ? Et, si nécessaire, je peux demander un vote par levée, mais cela n'est généralement pas nécessaire.

Nous passons donc maintenant à l'examen des nouveaux pouvoirs. Nous en avons reçu plusieurs. Nous avons reçu une nouvelle délégation de la Finlande, un nouveau délégué, dont les informations figurent dans le document 16406. Y a-t-il des objections à la modification de la composition de cette délégation ? Si oui, veuillez me le signaler, mais cela ne semble pas être le cas, nous pouvons donc accepter les pouvoirs de la Finlande.

5. Modifications dans la composition des commissions

[Commissions (2026) 06, Commissions (2026) 06 Add., Commissions (2026) 07]

La Présidente :

Nous avons également quelques modifications dans la composition des commissions, ce qui constitue le point suivant de notre ordre du jour. Des changements ont été communiqués par les délégations nationales de l'Albanie, de l'Autriche, de la Finlande et du Royaume-Uni concernant la composition des commissions. En outre, le Groupe du Parti populaire européen a désigné un membre pour siéger à la Commission de suivi. Ces changements sont présentés dans les documents Commissions 2026 (06), Commissions 2026 (06) Add. et Commissions 2026 (07). Pouvons-nous accepter tous ces changements ? Nous le pouvons évidemment.

6. Demande de débat selon la procédure d'urgence (selon l'article 53 du Règlement)

La Présidente :

Avant d'adopter le projet d'ordre du jour, nous devons examiner la demande de débat selon la procédure d'urgence. La commission du règlement, de l'éthique et des immunités a demandé un débat selon la procédure d'urgence sur la « Restructurer et rationaliser le Règlement de l'Assemblée ». Lors de sa réunion du 24 avril, le Bureau a décidé de recommander la tenue de ce débat. Y a-t-il des objections à la recommandation du Bureau ? Je n'en vois aucune. Nous inscrivons donc ce point à l'ordre du jour.

7. Ordre du jour

[AS/Per (2026) OJ 01 rev2]

La Présidente :

Ce qui m'amène maintenant à l'adoption de l'ordre du jour. Y a-t-il des objections à ce nouvel ordre du jour, y compris au débat d'urgence ? Ce n'est pas le cas.

8. Troisième partie de session de l'Assemblée parlementaire (22-26 juin 2026)

[AS/Bur (2026) 29]

La Présidente :

Nous en venons donc à la troisième partie de session de l'Assemblée parlementaire. Lors de sa réunion d'hier, le Bureau a établi le projet d'ordre du jour de la prochaine partie de session de l'Assemblée, qui se tiendra du 22 au 26 juin 2026. L'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée stipule que le projet d'ordre du jour doit être soumis, dans la mesure du possible, à la Commission permanente. La Commission permanente est invitée à prendre note de cet ordre du jour. Et je sais qu'Elvira Kovács souhaite faire une déclaration. Je vous en prie, Elvira.

Mme Elvira Kovács (Serbie, PPE/DC) :

Merci. Chère Petra, chers collègues, étant donné que nous venons d'adopter un ordre du jour et que, lors de la prochaine session de juin, nous aurons un rapport sur les élections en Hongrie, je voudrais simplement faire une brève déclaration car une erreur s'est produite et je tiens à présenter mes excuses, car j'ai posé ma candidature pour faire partie de la mission d'observation des élections en Hongrie mais, bien que je sois membre de la délégation serbe et que j'aie la nationalité serbe, j'ai également la nationalité hongroise, une

erreur s'est produite, mais dès que nous nous en sommes rendu compte, je n'ai en fait pas observé les élections en Hongrie. Je tiens donc à présenter mes excuses et à souligner que cette règle devrait être plus claire et, bien sûr, s'appliquer également aux autres collègues. Merci.

La Présidente :

Merci, et, pour autant que je sache, vous avez également corrigé votre déclaration d'intérêt.

Mme Elvira Kovács (Serbie, PPE/DC) :

Je l'ai bien sûr modifiée.

La Présidente :

Merci beaucoup, Elvira, d'avoir clarifié ce point.

9. Questions juridiques et droits de l'homme

Mise à jour de la Liste des critères de l'État de droit de la Commission de Venise : une contribution de l'Assemblée

[Doc. 16402]

La Présidente :

Nous allons poursuivre notre séance par l'examen du rapport intitulé « Mise à jour de la Liste des critères de l'État de droit de la Commission de Venise : une contribution de l'Assemblée ». La rapporteure de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme est Mme Arusyak Julhakyan, d'Arménie, PPE/DC. Elle est ici pour présenter son rapport. C'est également un véritable plaisir d'accueillir en ligne Mme Marta Cartabia, présidente de la Commission de Venise. Mme Julhakyan, vous disposez de 10 minutes au total, que vous pouvez répartir entre la présentation de votre rapport maintenant et le débat qui suivra. Sur ce, je vous donne la parole.

Mme Arusyak Julhakyan (Arménie, PPE/DC) :

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je suis heureuse de présenter mon rapport et de proposer à l'Assemblée d'approuver la liste des critères actualisée sur l'État de droit – la dernière réalisation de la Commission de Venise. Depuis sa création il y a trente-cinq ans, la Commission de Venise a joué le rôle de gardienne de l'État de droit, offrant des conseils sur les réformes constitutionnelles, les lois électorales et l'indépendance judiciaire tant aux démocraties naissantes qu'aux démocraties établies. Permettez-moi d'ajouter que l'Assemblée est fière de compter parmi les partenaires les plus proches et les plus actifs de la Commission de Venise. Ce n'est pas un hasard ; cela reflète notre conviction commune que l'État de droit est fondamental pour la démocratie. Pour apprécier pleinement l'importance de cette liste des critères mise à jour, nous devons revenir sur la genèse de cet instrument. Le processus a débuté en 2007, lorsque l'Assemblée a invité la Commission de Venise à mener une réflexion approfondie sur les concepts d'État de droit et de primauté du droit. Cela a abouti à un rapport exhaustif sur l'État de droit, adopté par la Commission de Venise en 2011. L'un des objectifs centraux de ce rapport était de clarifier les différences entre le véritable État de droit et le simple gouvernement par la loi, en démontrant que l'État de droit est un concept juridique spécifique assorti de normes et de garanties concrètes, et non un simple slogan politique vague. S'appuyant sur ces travaux et en étroite collaboration avec l'Assemblée, la Commission de Venise a adopté la liste des critères originale sur l'État de droit en mars 2016. L'Assemblée a approuvé cet outil, reconnaissant un large consensus sur ses éléments fondamentaux : la légalité, la sécurité juridique, l'interdiction de l'arbitraire, l'accès à la justice, le respect des droits humains, la non-discrimination et l'égalité devant la loi. La liste des critères a été conçue pour être régulièrement mise à jour. En effet, le concept d'État de droit n'est pas une formule rigide ou statique ; il doit s'adapter pour relever de nouveaux défis sans perdre de vue ses principes fondamentaux.

L'Assemblée est fière d'avoir été un partenaire actif dans ce processus, et non un simple utilisateur passif. Notre Commission des questions juridiques et des droits de l'homme s'est engagée très tôt, organisant en septembre 2024 une audition avec le président d'honneur de la Commission de Venise et le président de la sous-commission sur l'État de droit. En mars 2025, ma prédécesseure en tant que rapporteure, Mme Klotilda Bushka, a présenté un memorandum introductif qui a été soumis à la Commission de Venise en tant que contribution préliminaire de l'Assemblée à la mise à jour. Je me réjouis de constater que bon nombre des propositions clés soumises par l'Assemblée sont pleinement prises en compte dans le texte final de la liste des critères mise à jour. Cette mise à jour aborde des défis contemporains qui n'existaient pas avec la même intensité il y a dix ans. L'un des principaux acquis de cette révision est l'intégration concrète de l'impact des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans tous les critères d'évaluation. Nous avons insisté sur le fait que la transformation numérique, y compris le déploiement de systèmes algorithmiques dans l'administration publique, les forces de l'ordre et le secteur judiciaire, doit rester transparente, régie par des bases juridiques claires, non discriminatoire, explicable et responsable. Dans le respect de la sécurité juridique, les systèmes d'IA doivent satisfaire à des normes strictes en matière de fiabilité, de cybersécurité et de vérifiabilité. Afin de prévenir les abus de pouvoir, il doit y avoir une explicabilité claire et une répartition

distincte des responsabilités entre les acteurs publics et privés, de sorte que les citoyens puissent contester efficacement les décisions algorithmiques. En outre, la mise à jour étend explicitement les garanties de l'État de droit aux acteurs privés qui accomplissent des missions de service public ou occupent des positions dominantes ayant un impact considérable sur les citoyens.

Un autre aspect essentiel proposé par l'Assemblée et adopté par la Commission de Venise concerne le rétablissement de l'État de droit après une période de régression ou de recul démocratique. L'expérience récente a montré que le recul démocratique est souvent un processus méthodique, dans lequel les autocrates démantèlent intentionnellement les freins et contrepoids, en ciblant fréquemment l'indépendance du pouvoir judiciaire, des institutions de contrôle et des radiodiffuseurs publics. En réponse, la liste des critères mise à jour présente le rétablissement de l'État de droit comme une entreprise holistique qui doit elle-même respecter strictement les normes de l'État de droit. Elle cherche à concilier le besoin urgent de rétablir une justice indépendante avec le respect des principes fondamentaux, notamment la sécurité juridique, l'autorité de la chose jugée et l'inamovibilité des juges. Elle met en garde contre le fait que les mesures radicales nécessitent un examen minutieux afin d'éviter de compromettre les objectifs mêmes qu'elles poursuivent. Afin de renforcer la résilience sociétale à long terme face au recul, la liste des critères souligne l'importance vitale de l'éducation juridique et civique, de la liberté académique et de la formation professionnelle des fonctionnaires.

Ces mises à jour s'inspirent directement d'épisodes concrets de recul et de régression de l'État de droit observés dans plusieurs États membres depuis 2016. Nous avons assisté à une recrudescence des atteintes à l'indépendance judiciaire, au non-respect des décisions des cours constitutionnelles et internationales, ainsi qu'à l'affaiblissement progressif des mécanismes de contrôle et de l'espace civique. Une tendance profondément inquiétante est la rhétorique selon laquelle les représentants des gouvernements utilisent le concept de « volonté du peuple » comme excuse inacceptable pour refuser de se conformer à des décisions judiciaires contraignantes. Ce mépris des obligations juridiques au niveau national reflète souvent un mépris de l'État de droit international. Ce sont précisément ces faiblesses systémiques qui justifient la décision de la Commission de Venise d'élever les freins et contrepoids ainsi que le contrôle constitutionnel au rang de critères autonomes et indépendants au sein du cadre actualisé. Le critère des freins et contrepoids exige désormais explicitement la séparation constitutionnelle des pouvoirs, une coopération loyale, la protection des minorités parlementaires et des protections juridiques solides pour la société civile, les médias indépendants, les lanceurs d'alerte et les institutions indépendantes, telles que les médiateurs. De même, le critère autonome du contrôle constitutionnel affirme la force contraignante absolue des décisions des cours constitutionnelles, en soulignant leur rôle dans une société démocratique régie par l'État de droit.

Le projet de résolution qui vous est soumis exprime la gratitude de l'Assemblée pour les contributions continues et de grande qualité de la Commission de Venise ainsi que pour l'excellente coopération que nous entretenons depuis plus de trois décennies. La liste des critères actualisée sur l'État de droit arrive à un moment où l'ordre international fondé sur des règles est confronté à des défis géopolitiques sans précédent, mais où nous constatons également une dynamique puissante, les citoyens de toute l'Europe manifestant leur profond attachement aux fondements démocratiques. Le projet de résolution propose que l'Assemblée approuve formellement cette liste des critères actualisée en tant que référence essentielle, uniforme et applicable. Nous nous engageons à l'appliquer systématiquement dans nos propres procédures de suivi par pays, nos suivis d'observation électorale et nos rapports thématiques. En outre, nous appelons les États membres et observateurs à intégrer dans leurs processus législatifs nationaux, à mener des auto-évaluations périodiques et à faciliter sa traduction, afin que ces principes deviennent plus accessibles. En promouvant ces normes universelles, nous pouvons garantir que la technologie, le pouvoir privé et les réformes institutionnelles restent pleinement soumis à la loi, renforçant ainsi la sécurité démocratique et rétablissant la confiance de nos citoyens dans les institutions démocratiques. Il s'agit d'un engagement politique qui définit le type d'Europe et de démocraties dans lesquelles nous voulons vivre.

La Présidente :

Merci beaucoup pour le travail que vous avez consacré à ce rapport, ainsi que pour avoir pris la relève. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à notre invitée en ligne, la présidente de la Commission de Venise. Chère Présidente, chère Marta, j'espère que vous pouvez nous entendre et nous voir ; vous êtes là, c'est formidable. Marta est professeure de droit constitutionnel de profession. Vous avez également occupé le poste de ministre de la Justice, avant d'être la première femme à occuper la fonction de présidente de la Cour constitutionnelle italienne, après avoir été juge à la Cour constitutionnelle pendant 9 ans. J'ai eu le privilège d'assister à votre élection à la présidence de la Commission de Venise en décembre dernier. À l'Assemblée parlementaire, comme l'a déjà mentionné la rapporteure, nous apprécions sincèrement l'étroite coopération avec la Commission de Venise et sa contribution constante et de grande qualité aux travaux de l'Assemblée, à travers ses avis et ses rapports. Depuis 36 ans maintenant, la Commission de Venise est un gardien indispensable de l'État de droit en Europe et bien au-delà, jusqu'au Japon et dans d'autres pays. Elle a fourni des orientations sur les réformes constitutionnelles, les lois électorales et l'indépendance judiciaire tant aux démocraties naissantes qu'aux démocraties établies, contribuant ainsi à définir les principes essentiels à un

système démocratique régi par l'État de droit. C'est avec grand plaisir que je vous donne la parole dans le cadre du débat sur la mise à jour de la Liste des critères de l'État de droit de la Commission de Venise. Marta, la parole est à vous.

Mme Marta Cartabia, Présidente de la Commission de Venise :

Merci beaucoup. Chère Madame la Présidente, chère Petra, cher Monsieur le Secrétaire général, cher Monsieur le Secrétaire Général adjoint, chère Madame la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire : je regrette vivement de ne pas pouvoir être parmi vous aujourd'hui, mais c'est pour moi une excellente occasion de partager quelques réflexions sur la « mise à jour de la Liste des critères de l'État de droit de la Commission de Venise ». Dans son discours, Mme Julhakyan a déjà évoqué l'excellente coopération qui nous lie depuis maintenant trois décennies. Je considère notre débat d'aujourd'hui comme une nouvelle étape importante dans cette solide coopération. Les synergies que nos deux instances ont mises en place sont significatives et laissent présager un avenir prometteur. Avant d'entrer un peu plus dans les détails de la liste des critères actualisée sur l'État de droit, permettez-moi de dire quelques mots sur cette coopération. L'Assemblée est l'organe du Conseil de l'Europe le plus actif dans la sollicitation d'avis juridiques auprès de la Commission de Venise. Pour trois avis demandés par les États, un avis est demandé par l'Assemblée. Rien qu'en 2025, la Commission de Venise a adopté 10 avis et un rapport à la demande de l'Assemblée, concernant des pays tels que la France, la Géorgie, la Hongrie, la Roumanie et la République slovaque. Tous soulèvent des questions essentielles pour la démocratie, l'État de droit et les droits humains.

Cette demande émane du Président de l'Assemblée, des présidents des commissions – y compris, bien sûr, celle dont vous faites partie – ou s'inscrit dans le cadre des procédures de suivi régulières de l'Assemblée, ce qui témoigne de l'étendue de notre coopération. Cette année, nous avons adopté un avis d'urgence sur la Pologne à la demande de la Commission de suivi de l'Assemblée, ainsi que des rapports sur la liberté d'expression pendant les campagnes électorales et sur la jurisprudence des cours constitutionnelles, des cours suprêmes et des tribunaux internationaux en matière de pornographie violente. En juin, nous examinerons à nouveau, à la demande du Président de l'Assemblée, un nouveau rapport sur le cadre juridique régissant les poursuites à l'encontre des membres des gouvernements.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de ces demandes et permettez-moi de souligner quelques points : premièrement, les demandes de l'Assemblée familiarisent les pays, en particulier ceux qui sont moins enclins à s'adresser à la Commission de Venise, avec nos méthodes, ce qui incite souvent leurs autorités à solliciter finalement notre avis directement. Deuxièmement, les demandes de l'Assemblée permettent à la Commission de rendre des avis sur des lois même lorsque les autorités locales n'ont pas sollicité notre avis, apportant ainsi une contribution indépendante cruciale aux débats au niveau national. Troisièmement, les demandes de l'Assemblée abordent toujours des défis nouveaux et émergents qui concernent plusieurs États membres. Par exemple, un rapport récent a clarifié dans quelles conditions les cours constitutionnelles peuvent annuler des résultats électoraux – un sujet de plus en plus pertinent compte tenu des inquiétudes concernant l'ingérence étrangère, en particulier pendant les campagnes électorales. Autre cas pertinent, autre exemple : les avis sur le rétablissement de l'État de droit en Pologne ont également fourni des orientations applicables à l'échelle européenne. Quatrièmement, l'Assemblée demande de l'aide pour identifier les législations problématiques à un stade précoce, mettant ainsi en garde les autres nations contre des écueils similaires – notre travail sur la législation relative aux agents étrangers en est un exemple.

Mais que se passe-t-il une fois que les avis ont été sollicités et les recommandations formulées ? Comment pouvons-nous garantir que ce travail ait un impact au niveau de nos États membres ? En effet, les avis de la Commission de Venise ne sont pas juridiquement contraignants. L'impact de la Commission de Venise ne peut et ne doit pas être mesuré uniquement en termes de résultats immédiats. Son influence s'étend au-delà des modifications législatives et se manifeste dans l'évolution des débats nationaux, des médias, du monde universitaire et de la jurisprudence. Le Sénat romain n'avait pas de pouvoirs formels, mais disposait d'une grande force de persuasion fondée sur l'expertise, l'indépendance et le dialogue. Entre autres, nos recommandations ne sont pas contraignantes et, en fin de compte, il incombe aux autorités nationales de les mettre en œuvre ; mais, au fil des ans, nous avons appris que des avis forts, indépendants et persuasifs peuvent contribuer à remodeler l'écosystème politique. Afin de maximiser son impact, la Commission de Venise a intensifié ses activités de suivi, souvent à la demande de l'Assemblée. L'une des auditions auxquelles nous avons participé est celle organisée par votre commission sur la réglementation des logiciels espions au regard des droits humains. Le suivi de nos recommandations par l'Assemblée démontre l'importance stratégique de notre partenariat. De plus, notre force est amplifiée lorsque l'Assemblée, à l'instar d'autres institutions, se réfère à nos travaux. À ce jour, 15 documents de l'Assemblée font référence à 24 avis spécifiques de la Commission de Venise et à deux rapports généraux.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, nos valeurs communes sont remises en cause et remises en question d'une manière que nous n'aurions jamais pu imaginer. Afin de rester un pilier de la démocratie fondée sur le

droit, dans un contexte marqué par des changements rapides et des circonstances géopolitiques défavorables, nous devons renforcer notre coopération et continuer à réexaminer, adapter et actualiser nos textes de référence, tels que la liste des critères sur l'État de droit. Cela nous permettra d'aborder les questions complexes qui se posent et d'offrir des conseils fiables fondés sur des principes solides. C'est pourquoi une version actualisée de la liste des critères sur l'État de droit a été adoptée en décembre dernier et approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Chisinau la semaine dernière. J'ai été très heureuse d'apprendre que l'Assemblée proposait d'approuver formellement la liste des critères actualisée relative à l'État de droit. La contribution de l'Assemblée a été particulièrement importante dans ce processus, et je tiens à remercier votre commission ainsi que Mme Julhakyan pour le travail accompli à cet égard. Comme cela a déjà été souligné, bon nombre de vos observations ont été intégrées dans la liste des critères actualisée sur l'État de droit. Il est tout à fait approprié que la Résolution 1594 de l'Assemblée sur « La notion de 'Rule of Law' », adoptée en 2007, ait constitué le fondement du premier rapport de la Commission de Venise sur l'État de droit en 2011, sur la base duquel le rapport de la liste des critères sur l'État de droit a été adopté pour la première fois. La première édition de la liste des critères, publiée en 2016, a guidé les travaux de la Commission au fil des ans ; elle a été citée dans des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et a influencé les rapports et les résolutions de votre Assemblée, ainsi que le suivi de l'État de droit par l'Union européenne. Comme Mme Julhakyan l'a également clairement indiqué, l'État de droit est bien plus qu'un slogan : il a des implications précises et pratiques. Dès le départ, la liste des critères a été conçue comme un instrument évolutif, destiné à être mis à jour à mesure que les normes et les défis évoluent. Ce processus s'est accéléré à la suite du sommet de Reykjavik en mai 2023. Après de nombreuses consultations, séminaires et débats en plénière, nous avons adopté la liste des critères actualisée relative à l'État de droit en décembre 2025.

Mme Julhakyan a déjà mis en avant plusieurs changements majeurs apportés à la liste des critères actualisée sur l'État de droit, notamment ceux liés aux défis contemporains, tels que l'impact des nouvelles technologies et l'influence croissante des acteurs privés qui, depuis 2016, ont transformé le paysage de l'État de droit. Sans oublier, bien sûr, la section spéciale consacrée au rétablissement de l'État de droit, qui souligne la nécessité d'adopter une approche prudente pour rétablir la confiance du public sans porter atteinte à l'ordre juridique. Je ne peux que souscrire à ses propos à cet égard.

Je voudrais simplement ajouter quelques mots au sujet des deux critères supplémentaires qui ont été intégrés à la nouvelle liste de contrôle : les freins et contrepoids et le contrôle constitutionnel. Comme Mme Julhakyan l'a très justement souligné, ils s'inspirent du recul de l'État de droit que nous avons constaté dans plusieurs États membres après 2016. Je tiens à souligner qu'ils ne sont pas nouveaux en soi : ils figuraient déjà dans la version précédente de la liste des critères, mais ils sont désormais élevés au rang de critères indépendants, car ils se sont révélés d'une importance cruciale pour la défense de l'État de droit. Le critère des freins et contrepoids ne traite pas seulement de la séparation institutionnelle des pouvoirs, mais souligne également la nécessité d'institutions fortes et indépendantes de la règle de la majorité, telles que les cours constitutionnelles et les médiateurs, ainsi que d'un espace civique dynamique. Le contrôle constitutionnel est également présenté comme un critère à part entière, car dans la plupart des pays, il constitue un garde-fou essentiel pour contrer les révisions de la majorité. La liste des critères mise à jour ne propose certes pas de modèle spécifique de contrôle constitutionnel, mais elle soutient clairement la primauté de la Constitution en tant que fondement de la démocratie et de la protection des droits. Pour conclure, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que la liste des critères mise à jour sur l'État de droit souligne le rôle vital de l'éducation civique en matière d'État de droit. C'est une question qui me tient à cœur : dans un monde qui semble de plus en plus régi par la force, la défense de la force des règles est une préoccupation qui nous concerne tous. La liste des critères mise à jour souligne que, pour que l'État de droit puisse s'épanouir et résister aux reculs, les normes formelles doivent être complétées par une culture juridique et politique favorable. Afin de contribuer à donner vie aux principes de la liste des critères sur l'État de droit au-delà des cercles juridiques, la Commission de Venise a lancé la campagne « L'État de droit : un guide de l'utilisateur », qui traduit des idées complexes en visuels et textes accessibles. Nous allons désormais actualiser cette campagne pour l'aligner sur la liste des critères mise à jour et la rendre disponible dans toutes les langues du Conseil de l'Europe et au-delà. J'espère vivement que cela vous sera également utile à chacun d'entre vous dans vos circonscriptions.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée, notre étroite coopération tire sa force de la complémentarité de nos rôles : votre mandat politique et notre expertise technique s'unissent au service de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit. Je vous remercie tous pour ce que vous avez accompli ensemble jusqu'à présent dans le cadre de notre partenariat, et je me réjouis de poursuivre et de renforcer cette collaboration, que ce soit dans le domaine de l'État de droit ou sur d'autres questions d'intérêt commun. Je vous remercie vivement de votre attention.

La Présidente :

Merci beaucoup, Marta, pour votre contribution. Nous apprécions en effet cette liste des critères comme un outil très pratique, notamment pour nos électeurs et pour notre travail au niveau national, afin de vérifier réellement si l'État de droit est respecté et ce que nous pouvons faire concrètement. Permettez-moi également

de mentionner que l'un des avis de la Commission de Venise que nous avons récemment sollicités portait sur la pornographie violente et qu'il sera inclus dans un rapport, tant dans la résolution que dans l'exposé des motifs de Laura Castel, qui figure à l'ordre du jour de notre session de juin. Sur ce, je voudrais vous demander, chers collègues, si quelqu'un souhaite prendre la parole au sujet de ce rapport. De toute évidence, tout est très clair. Antonio, je vous en prie.

M. Antonio Gutiérrez-Limones (Espagne, SOC) :

Merci, Madame la Présidente. J'ai eu l'honneur de participer à la session plénière de la Commission de Venise ces deux dernières années et je tiens simplement à remercier Marta, Simona et le reste de l'équipe pour l'excellent travail qu'ils accomplissent. J'ai eu l'occasion de découvrir les liens étroits qui unissent la Commission de Venise à notre Assemblée. Vos rapports, résolutions et recommandations sont très professionnels, mais j'ai surtout appris que l'objectif principal de la Commission de Venise est de contribuer à étendre les normes en matière de démocratie, d'État de droit et de droits humains, même si, vous le savez, les gouvernements n'apprécient pas toujours cela, mais c'est ainsi, et je pense que vous vous en sortez très bien dans ce domaine. Et enfin, comme je sais, Marta, que votre espagnol est excellent, muchas felicidades y muchas gracias.

La Présidente :

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ?

Mme Martine Modert (Luxembourg, PPE/DC) :

Oui, merci beaucoup. Merci, Madame la Rapporteuse, pour votre rapport bien fouillé. Il est effectivement important et correct que les critères de la Commission de Venise doivent être évolutifs c'est sûr. Malheureusement nous n'aurions pas pensé qu'elles doivent prendre en compte des situations régressives. Nous n'aurions certainement pas pu y penser il y a quelques années encore de cela et dans des régimes démocratiques a priori assez bien établis. C'est bien aussi, il est correct de prendre en compte les circonstances et traditions nationales et il est clair que chacun des pouvoirs a besoin d'un contrepoids et d'un contrôle évidemment démocratiquement et constitutionnellement ancré, mais c'est dommage que, compte tenu des circonstances et des actualités que nous vivons présentement, nous devons prendre en compte de nouvelles réalités et nous devons rester vigilants. Heureusement, le Conseil de l'Europe en fournit les instruments et il est très bien d'adapter les critères constamment et de prendre en compte les nouvelles évolutions, qu'elles soient d'ailleurs techniques, qu'elles soient méthodologiques ou qu'elles soient politiques. Merci encore pour ce rapport et merci à la Rapporteuse.

La Présidente :

Merci beaucoup, Mme Modert. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ? Avant de céder la parole à la rapporteure, je voudrais demander à Marta : souhaitez-vous répondre à ce qui vient d'être dit ? Ou tout va-t-il bien ?

Mme Marta Cartabia, Présidente de la Commission de Venise :

Non, tout va bien. Je voulais simplement ajouter quelque chose et vous remercier pour votre travail, pour notre coopération, ainsi que pour les paroles aimables qui ont été prononcées. En effet, il vaut bien mieux prévenir tout recul de l'État de droit que de devoir ensuite s'atteler à son rétablissement. Je vous encourage donc vivement, vous tous et nous tous, à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour résister avant que le recul ne se produise, car ce n'est pas une tâche facile et nous voyons actuellement en Pologne, et peut-être en Hongrie, comment restaurer ce qui a été endommagé. Merci beaucoup.

La Présidente :

Merci, cela conclut la liste des orateurs, et je donne la parole à la rapporteure, Mme Julhakyan, pour qu'elle réponde. Vous disposez de trois minutes au maximum.

Mme Arusyak Julhakyan (Arménie, PPE/DC) :

Merci, Madame la Présidente, chers collègues, merci pour cette discussion et je tiens également à remercier la Présidente de la Commission de Venise pour son intervention et pour avoir présenté les détails de notre coopération. Pour résumer la discussion, je tiens une fois encore à exprimer mon espoir que vous voterez en faveur de la résolution et de la recommandation, et à intégrer la liste des critères de l'État de droit dans votre cadre législatif et vos processus nationaux. L'État de droit est le fondement de notre Organisation, et de la démocratie en général, et chacun d'entre nous a sa part de responsabilité dans la préservation des fondements de notre Organisation et, par là même, dans le renforcement de la démocratie. Merci encore pour votre attention et cette discussion.

La Présidente :

Merci beaucoup. Le débat étant clos, nous passons maintenant au vote. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme a présenté un projet de résolution auquel aucun amendement n'a été

déposé. Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de résolution figurant dans le document 16402. Une majorité simple est requise pour son adoption. Je demande donc à tous ceux qui sont en faveur de cette résolution de lever la main ou de lever leur cavalier et de les garder ainsi pendant un moment, car il faut procéder au décompte. Merci beaucoup. À présent, ceux qui sont contre. Je ne vois personne. Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas non plus. La résolution est donc adoptée à l'unanimité. Mes félicitations à la rapporteure et à la commission. Merci beaucoup, Marta, d'avoir été parmi nous. Salutations à l'Italie et j'espère vous revoir bientôt. Je vous souhaite tout le meilleur.

Je vais maintenant suspendre la séance pour la pause déjeuner. Je vous invite à profiter du déjeuner qui sera servi au restaurant Muse, près de la plage. Nous disposons d'une heure et demie pour la pause déjeuner. Nous avons une demi-heure d'avance. Cela signifie que nous nous retrouverons déjà à 14 heures au lieu de 14h30. Profitez donc bien de votre déjeuner et rendez-vous à 14 h ici même dans cette salle. La séance est levée.

10. Débat selon la procédure d'urgence sur « Restructurer et rationaliser le Règlement de l'Assemblée »

[Doc. 16409]

La Présidente :

Puis-je vous inviter à prendre place ? Nous avons décidé d'organiser un débat selon la procédure d'urgence sur « Restructurer et rationaliser le Règlement de l'Assemblée ». Je donne tout d'abord la parole au rapporteur de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités, M. Constantinos Efstathiou, afin qu'il présente son rapport, mais avant cela, permettez-moi de dire quelques mots au sujet de Costis, comme nous l'appelons. Lors de la réunion de la Commission permanente d'aujourd'hui, Costis marque l'une de ses dernières occasions d'être parmi nous. Constantinos a joué un rôle si important dans les travaux de l'Assemblée qu'il me semble tout à fait approprié de dire quelques mots. Constantinos est membre de l'Assemblée parlementaire depuis une décennie, depuis 2016. De plus, il a été un membre exceptionnellement actif et engagé dans les travaux de l'Assemblée. Constantinos a assumé de nombreuses fonctions au sein de l'Assemblée, faisant preuve d'une énergie et d'un engagement particuliers dans les domaines des droits humains, de la coopération culturelle, de l'État de droit et des travaux de la Cour européenne des droits de l'homme. Il a présidé trois commissions et sous-commissions et a été président de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de 2025 à janvier 2026 ; président de la sous-commission sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en 2025 ; président de la sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine de 2021 à 2023 ; cinq vice-présidences de commissions et de sous-commissions ; et, surtout, de très nombreux rapports très importants de l'Assemblée. Je ne les citerai pas tous. On peut citer, par exemple : l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits humains ; les allégations de torture systémique et de traitements ou peines inhumains ou dégradants dans les lieux de détention en Europe ; la répression transnationale ; l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'éducation et la culture ; le rôle de l'éducation à l'ère numérique ; ainsi que, bien sûr, deux rapports à l'ordre du jour aujourd'hui : « Restructurer et rationaliser le Règlement de l'Assemblée » et « Le journalisme dans le contexte du conflit entre Israël et Gaza ». Dans l'ensemble de son travail, Costis n'a pas seulement été un défenseur des valeurs du Conseil de l'Europe, de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains. Il a également été un modèle de dialogue parlementaire, qui est au cœur de notre travail ici, au sein de l'Assemblée parlementaire. Beaucoup d'entre nous considèrent Costis comme un ami et, Costis, tu vas vraiment nous manquer ici. Merci beaucoup pour tout ton travail et pour l'engagement dont tu as fait preuve. En effet, tu vas nous manquer, mais, quoi qu'il en soit, la parole est à toi maintenant.

M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) :

Eh bien, merci pour les plus beaux mots que j'aie jamais entendus à mon sujet. Vous exagérez un peu mes mérites, mais ce fut un honneur et un privilège pour moi de siéger à l'Assemblée parlementaire et d'avoir à mes côtés tous ces collègues formidables. Merci beaucoup.

La Présidente :

Vous disposez maintenant de sept minutes.

M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) :

D'accord, merci, et j'en viens au sujet principal qui nous occupe. Cela fait maintenant 27 ans, depuis 1999, que l'Assemblée a procédé pour la dernière fois à une révision générale de son Règlement afin de garantir que sa structure et son style rédactionnel soient cohérents et faciles à utiliser. Ce projet s'impose donc depuis longtemps et a été demandé dans plusieurs résolutions récentes de l'Assemblée, notamment dans les rapports rédigés par Mme Schou et M. Schwabe. Lorsque le Bureau et la commission du Règlement ont défini la portée de ce projet, il a été convenu que les modifications substantielles des règles de procédure ne relevaient pas du champ d'application de ces travaux. Le mandat de ce rapport consiste plutôt à réexaminer la structure et la rédaction des règles afin de garantir qu'elles soient claires et cohérentes. Pour mener à bien ce travail,

de nombreuses consultations ont été menées afin de recueillir des idées visant à améliorer la clarté, l'accessibilité et la lisibilité des règles de l'Assemblée. Les règles révisées sont structurées en quatre parties : la première partie concerne les principes fondamentaux de l'Assemblée, qui regroupent les principes et compétences essentiels de l'Assemblée, actuellement dispersés dans de nombreux autres documents tels que le Statut ou l'Accord général sur les privilèges et immunités ; la deuxième partie porte sur les règles et le fonctionnement de l'Assemblée, couvrant les principales règles de procédure relatives aux travaux de l'Assemblée, mais omettant les modalités techniques et les détails qui relèveraient de textes complémentaires ; la troisième partie traite des règles relatives au fonctionnement des commissions, qui couvriraient le règlement applicable aux commissions, de sorte qu'elles soient regroupées en un ensemble cohérent de règles ; et, enfin, la quatrième partie traite du code de conduite, qui serait une version révisée du code de conduite, pleinement intégré dans le règlement, comme l'exige le rapport Schwabe.

Le style rédactionnel a également été rendu plus convivial ; notamment grâce à l'ajout d'en-têtes et de sous-titres, destinés à faciliter l'utilisation des règles ; d'autre part, certains termes ont été définis afin de rendre le texte plus lisible ; le langage a été actualisé conformément au guide de style officiel du Conseil de l'Europe ; enfin, dans la mesure du possible, les notes de bas de page et les renvois ont été supprimés pour faciliter la lecture du texte, et les informations pertinentes ont été intégrées au corps du texte ou accessibles via un lien hypertexte. Les règles révisées, figurant dans une annexe au projet de résolution, suivent cette structure et ce style de rédaction, et sont le résultat de l'ensemble des échanges et consultations décrits ci-dessus. Elles ne modifient pas de manière substantielle les règles de procédure.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé aux consultations et aux discussions sur les approches rédactionnelles dans le cadre de ce travail. Comme pour les révisions similaires antérieures des règles, telles que celle de 1999, les modifications procédurales de fond ne sont pas envisagées, et l'ensemble du paquet révisé figurant dans l'annexe à la résolution doit être adopté dans son intégralité. Afin d'aider les membres à comprendre où les dispositions des règles ont été déplacées, la commission du Règlement a approuvé et déclassifié une note d'information qui expose l'approche de la commission concernant ce projet et contient deux annexes comprenant des tableaux de transposition. La première indique la source de toutes les règles révisées. La deuxième annexe indique où les anciennes règles se trouvent dans les règles révisées. De cette manière, il est possible de retracer l'emplacement des règles dans le recueil révisé, et ce document a été déclassifié afin de favoriser la transparence.

Une partie de ce projet a consisté à raccourcir le règlement afin d'en retirer les aspects relevant davantage des modalités ou des questions administratives – ces aspects feront l'objet de textes complémentaires. Il faudra donc poursuivre les travaux dans le cadre d'une deuxième phase du projet, en restructurant et en rationalisant ces textes complémentaires afin de les rendre plus accessibles, transparents et cohérents. Cela garantira une approche cohérente et homogène pour l'ensemble du règlement de l'Assemblée. Enfin, avant de conclure, je tiens à souligner l'excellent travail et le travail minutieux de Mme Chatzivassiliou, de Mme Hourigan et de toute la formidable équipe qui les a soutenues, ce qui a rendu cette tâche facile à comprendre et à mener à bien. Merci beaucoup.

La Présidente :

Merci beaucoup, Costis. Je voudrais donc faire deux remarques. Tout d'abord, tous ceux qui ont déjà travaillé sur le Règlement savent ce que représente la lutte contre les notes de bas de page. Je me souviens très bien que, lorsque nous avons introduit le quota de genre dont nous disposons aujourd'hui, j'ai passé des nuits blanches à chercher comment me débarrasser des notes de bas de page qui étaient inutiles. Deuxièmement, Despina estime que notre règlement va perdre environ un centimètre d'épaisseur, ce qui le rendra beaucoup plus accessible, plus facile à lire et à comprendre. Sur ce, j'ouvre maintenant le débat et je vais d'abord donner la parole aux représentants des groupes politiques. Vous disposez chacun de trois minutes, et Mogens Jensen sera le premier à s'exprimer au nom du groupe SOC.

M. Mogens Jensen (Danemark, SOC) :

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je tiens également, en mon nom et au nom de tous, à remercier Costis pour le travail acharné qu'il a accompli avec l'équipe à l'origine de ce rapport sur la restructuration et la rationalisation de notre règlement. Je pense que, non seulement au sein de cette organisation, mais dans toutes les organisations, lorsque l'on commence à parler de règles et de procédures, cela semble très technique – et ça l'est –, et peut-être même, pour certains, très ennuyeux. Mais nous devons nous rappeler qu'il s'agit des règles fondamentales ou des mécanismes essentiels qui régissent notre façon de travailler et que, sans ce règlement, je pense que notre travail serait très difficile. Il est fondamental pour notre capacité à travailler efficacement et, comme cela a été dit, ce règlement a 27 ans et de nombreux ajouts y ont été apportés ; je suis très soulagé que nous ayons désormais un centimètre de moins à transporter, si nous ne l'avons pas sous forme électronique. Ce travail était donc nécessaire et je pense également que, lorsque l'on parcourt le texte, il est devenu beaucoup plus simple et convivial. Bien sûr, le fait d'avoir un rapporteur ayant une longue expérience au sein de cette organisation a constitué un grand avantage. Je te connais depuis ton arrivée au

Parlement, Costis, notamment au sein de la commission de la culture, où tu as fait un excellent travail, mais nous y reviendrons plus tard. Je te remercie donc vivement pour ce rapport très bien fait et indispensable. Nous sommes impatients de l'utiliser désormais comme un nouvel outil dans notre boîte à outils de base, et c'est donc avec grand plaisir que nous le soutenons.

La Présidente :

Merci beaucoup, et Sergiy Vlasenko au nom du PPE.

M. Sergiy Vlasenko (Ukraine, PPE/DC) :

Merci, Madame la Présidente. Bien que Costis fasse partie du Groupe socialiste, je tiens à le féliciter au nom du PPE et, oui, tu vas vraiment nous manquer, Costis. Tu es un bon ami, tu es un brillant homme politique et tu vas vraiment nous manquer ici à l'Assemblée. Je tiens également à remercier Ellie Hourigan et les autres membres du secrétariat de la commission du règlement, ainsi qu'à adresser un remerciement tout particulier à Despina Chatzivassiliou, qui en était la responsable et l'initiatrice des modifications apportées au règlement. Et, au fait, Madame la Présidente, hier, lors de la réunion de la commission du règlement, je n'ai jamais vu autant de membres et, dans le cadre de votre rapport sur la manière d'améliorer la participation des membres aux réunions de la commission, il me semble connaître la réponse. Nous devrions organiser les réunions de mai à Monaco, en Espagne ou quelque part sur les îles grecques, et à Noël – je veux dire la réunion de décembre – à Vienne ou en Norvège, et vous verrez comment la participation augmentera. Oui. Il a déjà été mentionné que nous n'avons pas modifié le règlement, nous l'avons simplement rendu plus structuré et plus facile à utiliser pour les membres. Le seul inconvénient que j'y vois, c'est que nous devons oublier les anciens numéros des paragraphes et apprendre une nouvelle numérotation, ne serait-ce que pour parler du règlement à l'Assemblée, mais je tiens également à dire que, en tant que groupe PPE, nous soutenons cette proposition et nous voterons en sa faveur. Merci beaucoup, Costis. J'espère vous voir un jour à Chypre et merci.

La Présidente :

Merci, et en effet, nous devrions réfléchir à une nouvelle approche concernant la rotation entre les pays, c'est une bonne remarque. Ensuite, Martin Graf pour la CEPA.

M. Martin Graf (Autriche, CEPA) :

Merci, Madame la Présidente, je m'exprimerai en allemand. Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier le rapporteur pour son travail, mais pas seulement lui, ainsi que toutes les personnes qui y ont contribué. Ce fut un long processus qui aboutit aujourd'hui à un résultat. Les règlements sont toujours bons lorsqu'ils sont soutenus par une majorité écrasante, voire à l'unanimité, et, en fin de compte, ils dépendent aussi de la manière dont ils seront appliqués. Compte tenu de tous les points de conflit potentiels qui peuvent surgir à maintes reprises, cela dépendra alors de l'interprétation de ceux qui appliqueront effectivement ce règlement. Nous pensons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Je tiens également à remercier tous ceux qui y ont contribué, et nous soutiendrons ce projet ou ce rapport. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup pour cette annonce de votre soutien. La prochaine intervenante sur la liste est Mme Bernadetta Coma, au nom du groupe ADLE.

Mme Bernadette Coma (Andorre, ADLE) :

Madame la Présidente, chers collègues, je souhaite tout d'abord remercier le rapporteur, Monsieur Constantinos Efstathiou, pour la qualité de son rapport présenté aujourd'hui sur la restructuration et la simplification du Règlement de notre Assemblée. Le groupe ADLE soutient pleinement ce rapport, car il répond à un besoin réel et concret de modernisation de notre fonctionnement parlementaire. Le Règlement de l'Assemblée est un texte fondamental ; il organise nos travaux, encadre nos procédures et garantit le respect des principes démocratiques de cette institution. Mais, pour être pleinement efficace, il doit être clair, cohérent et facile à utiliser. Or, depuis la dernière révision de 1999, de nombreux amendements et textes complémentaires ont été ajoutés. Au fil du temps, notre cadre procédural est devenu plus complexe, plus lourd et parfois difficile à consulter. La démarche proposée aujourd'hui est donc à la fois utile, pragmatique et nécessaire. L'objectif principal de ce rapport n'est pas de modifier en profondeur nos règles, mais de les restructurer et de les simplifier, afin de rendre le règlement plus lisible, plus cohérent et mieux adapté au fonctionnement actuel de notre Assemblée. Je voudrais également saluer la nouvelle organisation proposée autour de quatre grandes parties : la première, les principes fondamentaux de l'Assemblée, deux les règles de fonctionnement, trois les règles applicables aux commissions, et enfin le code de conduite des membres. Cette nouvelle structure apportera davantage de clarté et facilitera le travail des parlementaires, des secrétariats et des nouveaux membres de notre Assemblée. Cette simplification constitue aussi un véritable enjeu démocratique. Des règles plus claires renforcent la transparence de notre fonctionnement, garantissent une meilleure égalité entre les membres et améliore la cohérence, ainsi que la sécurité juridique de nos procédures. À une époque où les institutions parlementaires sont parfois remises en question, nous avons la responsabilité de rendre notre fonctionnement plus transparent et plus compréhensible. Moderniser notre

règlement ne signifie pas affaiblir nos règles ; au contraire, cela permettra de renforcer l'efficacité de nos procédures, la crédibilité de notre Assemblée et la confiance en nos institutions démocratiques. Merci beaucoup pour votre attention.

Le Président :

Merci beaucoup. J'ai été informé qu'au nom du groupe GUE, personne ne souhaitait prendre la parole. Avant de donner la parole à chaque membre de la Commission permanente, je tiens également à mentionner que Mme Tanja Kleinsorge a également beaucoup travaillé sur le règlement l'année dernière ou les années précédentes, avant de rejoindre la commission des migrations en tant que cheffe du secrétariat. Y a-t-il donc une autre demande de parole ? Ce n'est manifestement pas le cas, la liste des orateurs est donc close. Costis, souhaitez-vous tirer quelques conclusions ?

M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) :

Je vous remercie encore pour vos aimables paroles, mes collègues et, oui, je pense que le règlement pourrait permettre à l'Assemblée parlementaire d'élaborer un texte complémentaire sur des questions techniques, ce qui sera fait à l'avenir en s'appuyant sur l'expérience acquise. Et je pense qu'aujourd'hui, nous faisons un pas en avant vers plus de transparence et des règles plus simples et plus accessibles pour tous. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup, et je vois que M. Brico, le président de la commission du règlement, souhaite également prendre la parole. Je vous en prie, Christophe.

M. Christophe Brico :

Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, je tiens à remercier le rapporteur, qui se trouve être un ancien président de la commission du règlement, et un président très impartial, j'ajouterais. Cher Costis, ta personnalité amicale, joyeuse et sympathique va me manquer personnellement. Merci pour ton travail et, bien sûr, merci à l'équipe qui a accompli ce travail colossal, regorgeant de petits détails, car personne, je pense, ne se rend compte que lorsque l'on fait ce travail, il faut s'assurer que tout s'imbrique parfaitement, et c'est énorme, alors merci à tous pour votre travail. Ce rapport a été adopté à l'unanimité au sein de la commission, mais je suis heureux d'apprendre qu'il fait également l'unanimité au sein de la Commission permanente. Tout le monde est donc d'accord. Pour employer un terme familier aux jeunes, je dirais que cela crée des règles qui sont plus conviviales, plus axées sur les utilisateurs et moins sur ceux qui les ont conçues. Merci donc encore pour ce travail, merci à tous les membres de la commission d'avoir soutenu ce rapport et merci encore, Costis, pour tout ce que tu as accompli.

La Présidente :

Et, comme nous sommes tous des utilisateurs, cela nous satisfait tous. Le débat est donc clos. Nous passons au vote sur le projet de résolution figurant dans le document 16409. Une majorité simple est requise. La commission du Règlement, de l'éthique et des immunités a présenté un projet de résolution auquel aucun amendement n'a été déposé. Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de résolution figurant dans le document 16409. J'ai déjà mentionné qu'une majorité simple est requise. Que ceux qui sont pour lèvent la main ou montrent leur cavalier et les gardent levés. Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La résolution est donc adoptée à l'unanimité. Je félicite à la fois le rapporteur et la commission, et nous disposons désormais de bonnes règles. Merci beaucoup pour cela.

11. Culture, science, éducation et médias

Le journalisme dans le contexte du conflit entre Israël et Gaza

[Doc. 16401 et amendements, Doc. 16408]

La Présidente :

Nous passons maintenant à l'examen du rapport intitulé « Le journalisme dans le contexte du conflit entre Israël et Gaza ». Le rapporteur de la commission de la culture, des sciences, de l'éducation et des médias, M. Costis Efstathiou, de Chypre, va présenter son rapport, puis nous donnerons la parole à la rapporteure pour avis de la commission des questions politiques et de la démocratie, Mme Lise Selnes, de Norvège. Costis, vous disposez de sept minutes et la parole est à vous.

M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) :

Merci. Comme vous le savez déjà, au moins 220 journalistes ont été tués par l'armée israélienne à Gaza depuis le lancement de sa campagne militaire. Ce chiffre inclut au moins trois journalistes tués en janvier 2026, après le cessez-le-feu d'octobre 2025. Au moins 68 de ces journalistes auraient été pris pour cible ou tués dans l'exercice de leur métier, selon les informations de RSF. De plus, depuis le 7 octobre 2023, les frappes aériennes israéliennes ont détruit la plupart des infrastructures de télécommunications et des médias, et la situation humanitaire et économique s'est considérablement détériorée, ce qui a un impact direct sur le travail des journalistes locaux. Permettez-moi de ne citer que les derniers exemples de journalistes locaux pris pour

cible et tués par l'armée israélienne. Mohammed Washah, journaliste d'Al Jazeera, et Amal El Shamali, journaliste indépendante, ont tous deux été tués lors d'attaques de drones, respectivement le 8 avril 2026 et le 9 mars 2026. Avant cela, le 21 janvier 2026, trois journalistes identifiés comme étant Anas Ghneim, Mohammed Salah Qashta et Abdoul Raouf Shaath ont été tués lors d'une frappe aérienne sur leur véhicule alors qu'ils filmaient à Al-Zhara, un camp mis en place par les Égyptiens pour les personnes déplacées. Selon l'armée israélienne, elle avait frappé trois « suspects » qui faisaient voler un drone dans la zone. Rappelons qu'il s'agit là de cas de journalistes tués après le cessez-le-feu.

L'armée israélienne (IDF) réfute les accusations selon lesquelles elle aurait délibérément pris pour cible et tué des journalistes. Elle affirme qu'elle « dirige ses frappes uniquement vers des cibles militaires et des agents militaires, et ne vise pas les biens civils ni les civils, y compris les médias et les journalistes en tant que tels ». À cet égard, l'armée israélienne a publié des documents qui prétendent révéler « l'implication de journalistes d'Al Jazeera en tant qu'agents terroristes » et indiquent « une étroite coopération entre le Hamas et la chaîne ». Al Jazeera réfute ces allégations, et les associations de presse internationales ne les considèrent pas comme fondées. Il ne faut pas non plus oublier que les violations de la liberté de la presse par le Hamas ont été généralisées et largement sous-rapportées, principalement par crainte de représailles, le Hamas étant connu pour prendre pour cible et tuer violemment ses détracteurs. Telle est, en résumé, la situation dramatique des journalistes locaux dans la bande de Gaza, aux côtés de la population de Gaza. Et je parle de journalistes locaux car ce sont les seuls disponibles, et ce parce qu'Israël n'autorise pas les journalistes internationaux à entrer à Gaza pour y effectuer des reportages. Il s'agit donc d'un cercle vicieux. Étant locaux, les journalistes sont facilement considérés comme des terroristes, et personne n'est autorisé à entrer à Gaza. Cette interdiction n'a pas changé, même après la conclusion d'un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas dans le cadre du plan de paix de Donald Trump. En effet, le 28 janvier 2026, la Cour suprême israélienne a une nouvelle fois reporté sa décision concernant une requête de la Foreign Press Association (FPA) visant à garantir un accès libre et indépendant de la presse à Gaza. La date limite finale, initialement fixée au 31 mars, a été repoussée une nouvelle fois au 24 mai. Nous espérons qu'il n'y aura pas d'autre report. À cet égard, la FPA, en collaboration avec le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), l'Union des journalistes d'Israël (UJI) et Reporters sans frontières (RSF), a déposé le 13 avril une requête d'urgence auprès de la Cour suprême israélienne, demandant aux juges d'accélérer la prise de décision concernant l'autorisation d'entrée des médias internationaux à Gaza. Selon ces organisations, les raisons invoquées pour justifier ces retards ne sont plus pertinentes. Il n'y a plus d'otages à Gaza. Malheureusement, la plupart d'entre eux ont été assassinés. Un cessez-le-feu, certes fragile et instable, est en vigueur depuis longtemps. Il n'existe aucune menace avérée ou spécifique contre les journalistes, et ceux-ci ne représentent aucune menace pour les troupes israéliennes. Et le dernier prétexte en date – la guerre en Iran – n'a jamais été pertinent.

Afin de contribuer à résoudre tous ces problèmes, j'ai formulé un certain nombre de propositions dans mon rapport. Israël doit immédiatement : s'abstenir de prendre pour cible les journalistes et leurs familles en plus des civils ; mener des enquêtes complètes et indépendantes sur tous les meurtres de journalistes à Gaza, rendre publiques les conclusions et prendre toutes les mesures nécessaires pour punir les responsables et offrir réparation ; autoriser l'accès à la bande de Gaza aux journalistes locaux et étrangers, ainsi qu'aux organisations internationales chargées de fournir des informations ou de mener des enquêtes, et faciliter leur travail dans des conditions de sécurité. À cet égard, la Cour pénale internationale doit enquêter sur les crimes de guerre présumés commis par l'armée israélienne contre des journalistes à Gaza et sur les crimes commis par le Hamas contre des journalistes israéliens lors des attaques du 7 octobre 2023.

Pour leur part, les États membres doivent soutenir la demande des associations de presse internationales visant à garantir immédiatement aux médias internationaux un accès libre et sûr à Gaza afin que la situation sur le terrain puisse être observée et rapportée ; maintenir la pression sur Israël pour garantir une enquête approfondie et impartiale sur toutes les violations commises à l'encontre de journalistes pendant le conflit entre Israël et Gaza ; plaider en faveur de l'évacuation des journalistes palestiniens et de leurs familles de Gaza lorsque cela est nécessaire pour leur protection immédiate, et leur fournir un soutien psychologique et matériel. J'espère que ce texte recueillera votre approbation, et je vous remercie de votre attention et de votre soutien. Merci beaucoup.

La Présidente :

Merci beaucoup, Costis. Madame Selnes, vous disposez de trois minutes pour présenter l'avis.

Mme Lise Selnes (Norvège, SOC) :

Merci. Chers collègues, la semaine dernière, nous avons commémoré la Journée de la Nakba, qui marque les événements liés à la guerre israélo-arabe de 1948. Les débats qui ont entouré cette commémoration dans la presse écrite et sur Internet ont une nouvelle fois montré à quel point les récits historiques restent profondément controversés au Moyen-Orient. Les interprétations divergentes des événements passés et présents continuent de façonner les identités politiques, l'opinion publique et les perspectives de dialogue dans toute la région. Dans ce contexte, le conflit actuel à Gaza souligne l'importance cruciale du journalisme

indépendant et de l'accès à des informations fiables. La capacité des journalistes à rendre compte librement et en toute indépendance détermine la manière dont les événements seront par la suite compris, interprétés et mémorisés. Au sein de l'Assemblée, nous avons souvent noté que la lutte pour des informations crédibles est devenue plus importante que jamais. L'accès à des informations fiables, la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles à un dialogue constructif, au rétablissement de la confiance entre les communautés et, en fin de compte, aux perspectives d'une paix juste et durable. Je tiens donc à remercier le rapporteur, M. Costis, pour son rapport et pour l'attention qu'il a, à juste titre, accordée aux attaques et aux assassinats de journalistes à Gaza ainsi qu'aux restrictions d'accès imposées aux médias. L'avis présenté par la commission des questions politiques et de la démocratie vise à intégrer la perspective des travaux de cette commission sur le Moyen-Orient, y compris ceux de notre sous-commission sur le Moyen-Orient et le monde arabe. La commission propose trois contributions politiques principales : premièrement, réaffirmer que la liberté d'expression et le journalisme indépendant sont des principes démocratiques essentiels ; deuxièmement, souligner que les restrictions d'accès des médias risquent de créer un vide informationnel dans lequel la désinformation et la polarisation prospèrent ; troisièmement, relier la résolution aux travaux plus larges de l'Assemblée sur la liberté des médias, les garanties démocratiques et la paix durable au Moyen-Orient. À cette fin, la commission rappelle l'engagement de longue date de l'Assemblée en faveur de la protection et de la sécurité des journalistes et attire l'attention sur sa commémoration, « Victory for Victoria ». Enfin, la commission réaffirme le soutien de l'Assemblée à un avenir pacifique, juste et durable pour les Israéliens et les Palestiniens, fondé sur la solution à deux États dans le plein respect du droit international. Chers collègues, l'impunité des attaques contre les journalistes sape les perspectives d'une paix future, de réconciliation et de stabilité. La transparence et la responsabilité sont indispensables tant pour la justice que pour le renforcement des conditions de la paix. Le respect de ces principes reste essentiel si l'on veut que la confiance et le dialogue l'emportent sur la division et le conflit.

La Présidente :

Merci beaucoup. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Nous n'avons pas d'orateurs représentant le groupe dans cette configuration, Saskia.

Mme Saskia Kluit (Pays-Bas, SOC) :

Oui, merci. Je tiens à remercier le rapporteur. Il s'agit d'une proposition que j'ai présentée l'année dernière, à la suite d'un événement que nous avons organisé avec des journalistes palestiniens et israéliens. Il est très important de garder à l'esprit que les attaques contre les journalistes ne se limitent pas à Gaza, mais touchent l'ensemble de la région, et qu'elles visent tout particulièrement les journalistes israéliens au sein même de l'État d'Israël. La liberté d'expression repose sur la liberté de la presse et elle est non seulement importante pour la force démocratique de nos nations, mais elle revêt également une importance capitale pour mettre au jour les crimes de guerre, les génocides ou les éventuels nettoyages ethniques. Et les attaques contre les journalistes ne peuvent être considérées indépendamment de cela, en particulier en période de conflit. Costis a déjà évoqué le nombre considérable de journalistes qui ont perdu la vie, les dizaines d'attaques visant directement des journalistes, ainsi que les doubles attaques où des journalistes se rendent sur les lieux d'un événement et sont ensuite pris pour cible. Cela a donné naissance à un tout nouveau type de journalisme, le journalisme sur les réseaux sociaux, qui a permis de transmettre très clairement aux foyers de toute l'Europe des images en direct de la souffrance du peuple palestinien et de la lutte du peuple israélien contre la violence qui sévit à Gaza. Nous avons accueilli Bisan Owda, qui a pris la parole lors de notre événement parallèle l'année dernière ; elle fait partie de ces journalistes des réseaux sociaux qui illustrent la vie sous le conflit à Gaza. L'intimidation des journalistes en Israël ne se limite pas à une législation menaçante sur le plan financier, mais comprend également la menace de peines de prison lorsque des faits jugés publiés dans des articles sont utilisés par la CPI et la CIJ. Cela a donc clairement un effet dissuasif très fort sur les journalistes en Israël, et ils l'ont également exprimé lors de l'événement. Ils sont également la cible de discours violents et intimidants de la part de politiciens de la Knesset, je me réjouis donc de la position claire que le rapport adopte en faveur des journalistes. Car pour ceux qui travaillent sur le terrain, qu'il s'agisse des nouveaux journalistes des réseaux sociaux, des journalistes locaux traditionnels ou des journalistes internationaux qui tentent de se faire une idée claire de ce qui se passe, il est très difficile de travailler. Et je voudrais demander à l'organisation que nous en parlions ici, au sein de la Commission permanente, mais peut-être pourrions-nous utiliser nos outils de communication pour faire savoir ce que nous avons décidé aujourd'hui ou ce que nous déciderons, je l'espère, aujourd'hui ici. Nous soutiendrons donc toutes ces personnes qui exercent ce métier très difficile dans des circonstances très difficiles, car je pense, comme Costis l'a clairement dit, que la responsabilité est de la plus haute importance pour protéger tous ceux qui travaillent là-bas et que nous devons soutenir pleinement la liberté de la presse au Moyen-Orient.

La Présidente :

Merci. En général, un rapport est également présenté sur les décisions que nous avons prises en tant que Commission permanente, comme lors de la séance plénière. Le prochain sur ma liste, qui dispose également de trois minutes, est M. Antonio Gutiérrez-Limones.

M. Antonio Gutiérrez-Limones (Espagne, SOC) :

Merci, Madame la Présidente. J'apprécie sincèrement le travail accompli par les deux rapporteurs. Mardi dernier, j'ai assisté à la cérémonie de remise des prix du Centre Nord-Sud au nom de notre présidente, Petra Bayr, en compagnie du président de la République du Portugal. L'un des prix a été décerné à un journaliste palestinien qui est resté dans les ruines de Gaza avec sa femme et ses deux enfants pour rendre compte de la guerre et de leurs souffrances, et veiller à ce qu'ils ne tombent pas dans l'oubli. Rami Abou Jamous, qui, malgré les risques immenses et la destruction des locaux des médias ainsi que la grave crise humanitaire, a décidé de rester sur place. Ses témoignages étaient terribles. Nous avons toujours pensé que ces crimes ne se produisaient que sous une dictature ou un gouvernement autocratique, mais nous n'aurions jamais imaginé que cela puisse se produire dans une démocratie comme Israël. Plus de 200 journalistes et plus de 20 000 enfants ont été tués. Nous devons donc continuer à condamner cette situation. Il s'agit d'un génocide du peuple palestinien et des journalistes. Car je pense que la crédibilité et l'intégrité de notre institution sont réellement gravement menacées. Je vais donc soutenir ce projet de résolution et remercier une fois de plus le rapporteur.

La Présidente :

Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Oui, je vous en prie, Baroness.

Baroness Shami Chakrabarti (Royaume-Uni, SOC) :

Merci, Madame la Présidente. Je me souviens que votre prédécesseur s'était adressé à l'Assemblée lors de sa dernière session en tant que Président et nous avait rappelé qu'il avait lui-même été journaliste dans sa jeunesse, ce qui n'est qu'une façon parmi d'autres de montrer à quel point les journalistes sont tout aussi importants pour les droits humains et l'État de droit que les avocats, les juges et les hommes politiques. Avec ce deuxième rapport de la journée, M. Costis démontre bien sûr une fois de plus à quel point il a été indispensable à l'Assemblée et quel vide il va laisser. Mais étant donné que ce rapport fait suite à celui sur la peine de mort, qui soulevait également des inquiétudes concernant une démocratie mûre comme Israël et son approche de la peine de mort, je suis d'accord avec Saskia Kluit pour dire qu'il est particulièrement important que ce rapport, qui, espérons-le, sera adopté à l'unanimité, soit rendu public, car ceux qui nous en remercieront peut-être le plus sont les acteurs de la société civile en Israël qui déplorent de tels développements et qui, j'en suis sûr, [inaudible] nos commissions et sur nous individuellement pour que nous nous joignons à eux dans la défense de la démocratie dont nous avons entendu parler tout à l'heure.

La Présidente :

Merci beaucoup. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Je ne vois personne, ce qui signifie que la liste des orateurs est close. Je donne la parole à M. Costis, mais si vous souhaitez faire une dernière remarque en trois minutes, vous pouvez bien sûr le faire.

M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) :

Oui. Je salue tous les commentaires de mes collègues et, bien sûr, leur point de vue. En effet, il ne saurait y avoir de compromis sur les libertés fondamentales, y compris, bien sûr, la liberté d'expression. Nous n'avons pas fermé les yeux sur la crise humanitaire. La responsabilité doit être le phare qui guide notre chemin en tant qu'Assemblée parlementaire. Et, bien sûr, nous n'avons pas le droit de rester neutres face à des situations telles que celle de Gaza, où sont en jeu à la fois des enjeux génocidaires, humanitaires et profondément politiques. Je ne saurais trop insister sur l'importance et l'urgence de cette question, et cette situation inacceptable nous prive au départ de tout accès à l'information, laissant ainsi à Israël le champ libre pour commettre des agressions, des atrocités et des violations du droit international et des droits de l'homme sans rencontrer aucune opposition. Dans le même temps, il y a des Israéliens, notamment dans la diaspora, qui s'inquiètent réellement de cette situation. Israël doit immédiatement cesser de prendre pour cible et de tuer des journalistes et doit autoriser les journalistes internationaux à entrer à Gaza à des fins de reportage ; nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cela se produise, nous devons rester très fermes sur nos valeurs et, bien sûr, rechercher la transparence et la responsabilité. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup, Costis. Le président de la commission souhaite-t-il prendre la parole ? Mogens, vous avez la parole.

M. Mogens Jensen (Danemark, SOC) :

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je tiens à souligner qu'une fois de plus, nous devons joindre nos voix au sein de l'Assemblée à celles de tous ceux qui appellent Israël et le Hamas à respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Je pense qu'il est très important de garder à l'esprit que les journalistes sont les yeux et les oreilles de la société et que ce sont eux qui témoignent de la situation sur le terrain lors d'opérations politiques et militaires, et surtout face aux catastrophes humanitaires et aux crises. Et nous savons tous que, très souvent, ils risquent leur vie au service de la vérité. Je tiens également à souligner que les journalistes travaillant dans des zones de conflit armé sont

des civils et qu'ils sont protégés à ce titre par le droit international humanitaire. Prendre pour cible et tuer des journalistes et leurs familles constitue un crime de guerre qui ne peut rester impuni. Enfin, je crois qu'il est impératif que la Cour suprême d'Israël prenne une décision et accorde aux journalistes internationaux l'accès nécessaire à Gaza à des fins de reportage. Notre commission, bien sûr, se félicite vivement de ce rapport et nous considérons que les mesures proposées sont aussi nécessaires qu'urgentes. C'est pourquoi, au nom de la commission, j'invite également l'Assemblée à soutenir ce rapport.

La Présidente :

Merci beaucoup. Le débat est clos, et nous passons au vote. La commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias a présenté un projet de résolution auquel trois amendements ont été déposés. Nous examinerons les amendements dans l'ordre où ils figurent dans le recueil des amendements. Pendant les votes, afin de faciliter le dépouillement, je vous demande une nouvelle fois de garder la main levée ou votre cavalier visible tant que le dépouillement est en cours. Si nécessaire, conformément au Règlement, l'ancien encore, je pourrai demander un vote par levée plutôt qu'un vote à main levée. Nous commencerons par l'amendement n° 1 et je donne la parole à Mme Selnes pour présenter l'amendement en 30 secondes. Lise, je vous en prie.

Mme Lise Selnes (Norvège, SOC) :

L'amendement n° 1 de la commission politique est libellé comme suit : « Les attaques contre les journalistes, les restrictions imposées à l'accès des médias et la propagation de la désinformation dans le contexte du conflit à Gaza reflètent une détérioration plus générale et profondément préoccupante des conditions d'exercice de la liberté d'expression et de la liberté de la presse dans les situations de conflit. L'impunité dont bénéficient les auteurs de violations commises à l'encontre des journalistes risque de banaliser les attaques contre les médias indépendants, de compromettre l'accès à des informations fiables et d'affaiblir les garanties démocratiques bien au-delà de la région. Dans le cas de Gaza et de la région au sens large, les attaques contre la presse libre ne peuvent être dissociées des violations des droits humains et des crimes de guerre commis à l'encontre tant du peuple palestinien que des civils israéliens ». Cela élargit donc la portée du rapport initial. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre cet amendement ? Ce n'est pas le cas. La commission de la culture n'ayant pas pris position sur l'amendement, je donne la parole au rapporteur pour qu'il exprime son opinion. Costis.

M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) :

Oui, je soutiens pleinement cet amendement, car il s'inscrit parfaitement dans l'esprit du rapport selon lequel aucune impunité ne doit être tolérée dans cette situation. Merci.

La Présidente :

Merci. Le rapporteur soutient l'amendement ; je le sou mets donc au vote. Qui est en faveur de l'amendement n° 1 ? Veuillez le signaler en levant votre cavalier ou la main, et maintenez-les levées jusqu'à la fin du décompte. Merci beaucoup. Qui est contre l'amendement 1 ? Qui souhaite s'abstenir ? Une abstention. L'amendement 1 est donc adopté. Nous passons à l'amendement 2 et, une fois encore, je donne la parole à Mme Selnes pour présenter l'amendement 2.

Mme Lise Selnes (Norvège, SOC) :

Oui, merci. L'amendement n° 2 élargit le champ d'application et nous rappelle ce que nous avons déjà fait au sein de l'Assemblée sur cette question ; c'est donc ce que contient cet amendement. Je n'approfondirai pas davantage. Merci.

La Présidente :

Merci. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre cet amendement ? Ce n'est pas le cas. La commission de la culture n'a pas pu se prononcer sur cet amendement ; je demande donc à nouveau au rapporteur de nous faire part de son avis sur cet amendement.

M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) :

Pour les mêmes raisons, je soutiens pleinement cet amendement.

La Présidente :

Le rapporteur soutient l'amendement 2. Je le mets aux voix. Ceux qui sont en faveur de l'amendement 2 sont priés de le signaler en levant la main ou leur cavalier. Merci beaucoup. Qui est contre l'amendement 2 ? Personne. Y a-t-il des abstentions sur l'amendement 2 ? Avec une abstention, l'amendement est adopté. Je donne à présent à nouveau la parole à Mme Selnes pour présenter l'amendement 3.

Mme Lise Selnes (Norvège, SOC)

Merci. L'amendement 3 porte sur la liberté de la presse dans toute situation de guerre, y compris celle-ci. Il met donc particulièrement en avant ce conflit, mais la liberté de la presse est toujours importante dans tous les conflits armés. Merci.

La Présidente :

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre cet amendement ? Ce n'est pas le cas. Et, je le rappelle, la commission de la culture n'a pas eu l'occasion de se prononcer. Je demande au rapporteur quelle est sa position.

M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) :

Cet amendement porte en fait sur l'un des piliers de la liberté d'expression et je le soutiens pleinement.

La Présidente :

L'amendement n° 3 bénéficie donc également du soutien du rapporteur. Je vais maintenant mettre l'amendement n° 3 aux voix. Qui est pour l'amendement n° 3 ? Merci beaucoup. Qui est contre ? Personne. Y a-t-il des abstentions sur l'amendement 3 ? Ce n'est pas le cas. Il est donc adopté à l'unanimité. Sur ce, je passe maintenant au vote sur le projet de résolution figurant dans le document 16401 tel qu'amendé. Pour être adopté, une majorité simple est requise. Que tous ceux qui sont pour le manifestent en levant la main ou leur cavalier. Merci beaucoup. Qui est contre cette résolution ? Qui souhaite s'abstenir ? Avec une abstention, la résolution est adoptée. Elle est adoptée à l'unanimité. Félicitations donc au rapporteur, à la rapporteure pour avis et aux deux commissions. Et, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je demande à Miapetra de prendre la relève, car j'ai une brève réunion bilatérale et je serai de retour sous peu.

12. Égalité et non-discrimination

Renforcer la coopération entre les parlements et les organismes de promotion de l'égalité

[Doc. 16400]

Mme Miapetra Kumpula-Natri (Finlande, SOC) :

Merci donc, Petra, et bonne réunion. Nous allons maintenant passer au point n° 12 de l'ordre du jour : « Égalité et non-discrimination ». Nous allons examiner un rapport intitulé « Renforcer la coopération entre les parlements et les organismes de promotion de l'égalité ». La rapporteure de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, Mme Tuula Haatainen, est parmi nous pour présenter son rapport. Mme Haatainen, vous disposez au total de 10 minutes, réparties entre une présentation de sept minutes et une réponse de trois minutes à l'issue du débat. Je vous cède donc la parole.

Mme Tuula Haatainen (Finlande, SOC) :

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je suis heureux de vous présenter le résultat final de près de deux ans de travail, qui a été adopté le mois dernier à Strasbourg par la commission sur l'égalité et la non-discrimination. Pour élaborer ce rapport, j'ai eu recours à pratiquement tous les outils offerts par les méthodes de travail de l'Assemblée. Tout d'abord, un questionnaire a été diffusé via le système CERDP, c'est-à-dire le système du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires. Je mentionne cela car j'estime qu'il est important que la coopération interparlementaire en Europe nous donne la possibilité de nous informer sur les législations et les politiques à travers le continent et de les comparer. Et je le mentionne car cette enquête a fourni un grand nombre de contributions précieuses. Une grande partie du rapport y est consacrée. Ensuite, bien sûr, il y a eu des auditions d'experts invités organisées par la commission, ainsi que des réunions bilatérales. Ce fut également l'occasion de poursuivre et de renforcer la coopération avec l'ECRI, la Commission contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe. L'ECRI est un partenaire essentiel pour la commission sur l'égalité et la non-discrimination, et bien sûr pour l'Assemblée en général. Ses recommandations de politique générale sont toujours une source d'inspiration pour notre travail. L'ECRI organise un séminaire annuel avec les organismes de promotion de l'égalité, et j'ai eu l'occasion d'y assister deux années de suite, en personne ou à distance. Il y a également eu la visite d'information en Hongrie, que j'ai menée en octobre dernier, et je pense qu'il vaut la peine d'en partager quelques détails. Cette visite s'est avérée très opportune. En rencontrant des représentants de la société civile, des journalistes et des collègues politiques, j'ai pu mieux comprendre les défis auxquels étaient confrontés les politiques, la législation et les institutions en matière d'égalité et de non-discrimination dans ce pays. Le système des organismes de promotion de l'égalité y avait subi une réforme que les experts considéraient comme une évolution négative. La protection contre la discrimination semblait plus faible qu'auparavant. De plus, ces réformes avaient été menées à la hâte, dans le contexte de l'état d'urgence lié à la Covid, sans consultation adéquate. D'un autre côté, les élections législatives approchaient, et je pouvais sentir que l'espoir d'un changement radical grandissait. Lors des discussions, il semblait qu'ils ne voulaient pas se montrer trop optimistes ou qu'ils craignaient d'être déçus par cet espoir, mais qu'ils espéraient tout de même que ce pays tournerait bientôt la page. Je reviendrai plus tard sur la situation en Hongrie, mais permettez-moi d'abord de vous en dire un peu plus sur le projet de résolution dont nous débattons aujourd'hui.

Ce texte rassemble les principales conclusions de l'ensemble du processus de préparation que j'ai évoqué et les traduit en propositions d'action concrètes. Il appelle à une coopération plus étroite et plus solide entre les parlements et les organismes chargés de l'égalité. Il reconnaît le rôle que ces organismes peuvent jouer, et jouent très souvent dans les faits, pour promouvoir l'égalité et l'inclusion. Dans le même temps, il souligne la nécessité de coopérer avec les organisations de la société civile, qui sont souvent celles qui sont le plus directement en contact avec la réalité des cas de discrimination et avec les personnes concernées. Certains éléments du rapport, et de ce projet de résolution qui en découle, peuvent sembler techniques, voire purement juridiques. Oui, nous parlons de procédures, de consultations, d'avis, d'auditions. Mais le texte ne se limite pas à cela. Le mode de fonctionnement des organismes de promotion de l'égalité et le soutien politique dont ils bénéficient reflètent l'importance que les pouvoirs publics accordent à l'égalité et à la non-discrimination. Par conséquent, ces questions ne sont pas nécessairement d'ordre purement procédural : elles touchent au cœur même de nos engagements démocratiques.

Nous assistons aujourd'hui à une phase inquiétante de recul en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit. Les valeurs que nous défendons au sein du Conseil de l'Europe et dans nos contextes nationaux sont de plus en plus remises en cause. Les politiques de lutte contre la discrimination et la législation en matière d'égalité, en particulier, sont la cible d'acteurs populistes et extrémistes, qui cherchent à en tirer un avantage politique à court terme dans le cadre de leurs programmes plus larges et clivants. En fin de compte, l'objectif du texte que je présente est de proposer des mesures visant à garantir que les organismes de promotion de l'égalité puissent fonctionner de manière indépendante et efficace et qu'ils contribuent à contrer le recul que j'ai mentionné. Je voudrais également mentionner une recommandation spécifique, car elle est novatrice et, à mon sens, apporte une réelle valeur ajoutée à ce texte. Elle s'appuie sur des discussions que j'ai eues avec des experts en Finlande, ainsi que lors de séminaires annuels avec des organismes de promotion de l'égalité, auxquels j'ai participé deux années de suite. Il s'agit de l'idée selon laquelle les États membres du Conseil de l'Europe devraient s'efforcer de créer un mécanisme d'alerte précoce à l'échelle européenne en matière d'égalité et de non-discrimination, afin d'identifier et de répondre en temps utile aux risques de recul. Ce mécanisme devrait s'appuyer sur des indicateurs mesurables. Les organismes statistiques nationaux et internationaux ainsi que les organismes internationaux possédant une expertise en matière d'égalité, de non-discrimination et de collecte de données devraient contribuer à leur élaboration. On peut penser, par exemple, à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'Agence des droits fondamentaux. Il est important d'identifier et de réagir aux signes de recul à un stade précoce. À cet égard, les reculs en matière de droits des femmes constituent souvent un bon indicateur. Il en va de même pour les droits des personnes LGBTI.

Lorsque de tels signaux d'alerte apparaissent, il est essentiel de les identifier et de les porter à l'attention de tous les acteurs concernés, et de prendre des mesures opportunes et appropriées. La communauté internationale exerce-t-elle une pression suffisante sur les pays qui manquent à leurs obligations en matière de droits humains ? C'est une question que nous devons nous poser. Le Conseil de l'Europe s'efforce de jouer son rôle. Mais nous devons essayer d'utiliser tous les canaux possibles. Cela nous ramène à la Hongrie. Une nouvelle phase politique s'est ouverte dans ce pays à la suite des récentes élections. L'espoir des personnes que j'ai rencontrées à Budapest en octobre dernier est devenu réalité. Nous devons désormais soutenir le nouveau gouvernement dans ses efforts visant à renforcer les institutions démocratiques. Et nous devons rester attentifs aux développements futurs dans ce pays et dans tous les autres pays européens. Chers collègues, je suis convaincue que vous soutiendrez ce texte aujourd'hui. Et n'oublions pas que l'adoption d'un texte de l'Assemblée parlementaire est une étape importante, mais ce n'est pas la dernière. Nous devons le diffuser et le mettre en œuvre dans nos pays respectifs. Merci.

Mme Miapetra Kumpula-Natri (Finlande, SOC) :

Merci. J'ouvre maintenant le débat. Y a-t-il des commentaires, des questions, des avis ? Je n'en vois pas, je donne donc la parole à Mme la présidente Fresko-Rolfo, de la commission sur l'égalité.

Mme Fresko-Rolfo (Monaco, ADLE) :

Merci Madame la Présidente, chers collègues, c'est un plaisir pour moi de soutenir ce texte, préparé par notre rapporteure, Tuula Haatainen, pour la commission que j'ai l'honneur de présider. Et c'est aussi un plaisir tout particulier d'assister à ce débat « chez moi », ici, à Monaco. Je tiens à féliciter chaleureusement Mme Haatainen pour le travail approfondi et de grande qualité qu'elle a accompli, comme elle vient de nous l'expliquer. Son rapport nous apporte une analyse riche, comparative et extrêmement utile.

Je voudrais également revenir sur un point essentiel qu'elle a souligné : le sujet de ce rapport et du projet de résolution que nous allons voter aujourd'hui n'est pas seulement technique ; il est aussi, et surtout, profondément politique. Certes, nous pouvons demander aux juristes, aux services législatifs qui assistent nos parlements, de trouver les mécanismes les plus appropriés pour organiser la coopération entre les parlements et les organismes de promotion de l'égalité. Certes, nous devons prendre connaissance des différentes pratiques existant dans les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà. Et, à cet égard, le rapport de

Mme Haatainen nous apporte une quantité d'informations précieuses. Mais ce que nous devons surtout faire, en tant que parlementaires – et en tant que parlementaires attachés aux droits humains, à la démocratie et à l'égalité – c'est garantir un soutien politique fort aux organismes indépendants qui luttent contre les discriminations. Garantir qu'ils disposent de ressources humaines et financières adéquates, défendre leur autonomie, les consulter systématiquement lors de l'élaboration des lois, et, autant que possible, tenir pleinement compte de leurs recommandations. Malheureusement, ces dernières années, dans plus d'un État membre, ces organismes ont été menacés par des réductions budgétaires ou par d'autres formes d'attaques. C'est précisément ce type de risques que nous devons éviter. Chers collègues, encore une fois, nous avons un texte qui fournit des outils pour renforcer et améliorer la situation des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà. Je vous invite à voter ce texte avec conviction. Je vous remercie.

Mme Miapetra Kumpula-Natri (Finlande, SOC) :

Merci beaucoup, chère Mme Fresko-Rolfo. Madame la rapporteure, souhaitez-vous encore prendre la parole pour conclure ?

Mme Tuula Haatainen (Finlande, SOC) :

Merci. Je n'ai rien à ajouter, mais je remercie la présidente de la commission pour la bonne coopération dont elle a fait preuve sur cette question et pour ses propos. Merci.

Mme Miapetra Kumpula-Natri (Finlande, SOC) :

Merci, le débat est donc clos. Nous passons maintenant au vote. La commission sur l'égalité et la non-discrimination a présenté ce projet de résolution et aucun amendement n'a été déposé. Nous allons donc procéder au vote sur le projet de résolution figurant dans le document 16400. Une majorité simple est requise pour l'adoption. Que tous ceux qui sont pour lèvent leur cavalier. Merci. Ceux qui votent contre. Puis les abstentions. Le vote est clos et la résolution est adoptée à l'unanimité. Félicitations au rapporteur et à la commission. Le point n° 12 de l'ordre du jour est donc clos.

13. Questions diverses

Mme Miapetra Kumpula-Natri (Finlande, SOC) :

Il n'y a qu'une seule information à communiquer. Ce matin, la Commission permanente a pris connaissance de l'ordre du jour de la prochaine session de juin. Nous avons été informés que cet ordre du jour ferait l'objet de quelques modifications mineures et qu'il serait publié mardi prochain. Veuillez donc en tenir compte.

14. Prochaine réunion

Mme Miapetra Kumpula-Natri (Finlande, SOC) :

Je suis donc heureuse de vous informer que la prochaine réunion se tiendra au Monténégro, comme le prévoit l'ordre alphabétique, le 27 novembre 2026. Avant de clore la séance, je tiens à remercier tous les participants et tout particulièrement nos chers collègues du Conseil National de Monaco pour l'excellente organisation de nos réunions, ainsi que les techniciens, les interprètes et toutes les personnes impliquées. Je vous invite à les applaudir : tout le monde apprécie votre magnifique pays. Un grand merci à vous tous. Je vous rappelle qu'après une pause de 15 minutes, il y aura une table ronde sur le sujet très intéressant « Jeunesse et intelligence artificielle : éducation, autonomie et garanties démocratiques ». Je vous encourage donc à participer à ce débat tourné vers l'avenir. La réunion est levée.